



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOUR'HUI —

SOMMAIRE

ÉDITO

2 - 3

Par Jean-Yves Caullet
Président du conseil
d'administration de l'ONF

INTRO

6 - 7

Entretien avec
Christian Dubreuil
Directeur général de l'ONF

8 - 11

Les temps forts 2017

12 - 13

L'ONF en
quelques mots

14 - 15

La gouvernance
de l'ONF

16

L'organigramme

17

Le conseil
d'administration
de l'ONF

18 - 19

L'ONF dans
son écosystème

20 - 21

L'ONF aux côtés
des communes
forestières et
des territoires

2017, L'ONF EN ACTION

24 - 29

Collectif de travail

30 - 45

Développer
la filière bois

46 - 61

Agir pour
l'environnement
et le climat

62 - 75

Au plus près
des populations
et des territoires

76 - 83

Prévenir et gérer
les risques naturels

84 - 95

Des prestations et
services sur mesure

96 - 105

Le groupe ONF

RESSOURCES

108 - 111

Bilan économique

112 - 113

L'expertise juridique

114 - 115

Glossaire



ÉDITO



« Soyons ambitieux
sur toutes les filières
et faisons du XXI^e siècle
le siècle du bois »

Continuons à innover et à nous ouvrir sur l'extérieur



Pour moi, c'est le bois », le slogan de la grande campagne de communication lancée en 2017 par l'interprofession France Bois Forêt, va droit au but : recourir au bois, c'est faire le bon choix. Pourquoi ? Parce que le bois est LE matériau du XXI^e siècle : écologique, renouvelable, piège à carbone, il est une des clefs de la lutte contre le changement climatique. Encore faut-il que l'on fasse appel à lui... C'est tout l'enjeu de cette campagne de communication destinée à développer l'utilisation de bois dans notre pays.

Disons-le haut et fort : le bois est un matériau moderne et innovant. Les progrès de la R&D permettent aujourd'hui aux industriels du bois de proposer des matériaux qui offrent de grandes performances thermiques, phoniques, acoustiques, de légèreté et de résistance structurales, permettant les créations architecturales les plus audacieuses. Le bois est déjà la première source d'énergie renouvelable en France. Soyons ambitieux sur toutes les filières et faisons du XXI^e siècle, le siècle du bois.

Pour y parvenir, la forêt française – et en particulier la forêt publique – devra évidemment être au rendez-vous. Nous pouvons être confiants car le forestier, travailleur opiniâtre du long terme dans une société esclave de l'immédiat, saura s'adapter en bon observateur et modeste façonneur du vivant qu'il est. C'est ainsi que la gestion durable de la forêt française permet depuis des décennies – voire des siècles – de répondre aux besoins de la société dans le respect des grands équilibres environnementaux.

Face au dérèglement climatique et à l'évolution de la société, continuons à innover, à nous ouvrir sur l'extérieur, à nous projeter à l'international. Les forestiers ont leur avenir entre les mains.

Jean-Yves Caillet
Président du conseil
d'administration de l'ONF

INTRO

6 - 7

Entretien avec Christian Dubreuil

8 - 11

Les temps forts 2017

12 - 13

L'ONF en quelques mots

14 - 15

La gouvernance de l'ONF

16

L'organigramme

17

Le conseil d'administration
de l'ONF

18 - 19

L'ONF dans son écosystème

20 - 23

L'ONF aux côtés des communes
forestières et des territoires



ENTRETIEN AVEC

Christian Dubreuil

Directeur général de
l'Office national des forêts



Un nouveau Président de la République, un nouveau Gouvernement, un nouveau Parlement... 2017 a été une année de changements politiques importante. Le soutien de l'État à l'ONF s'en est-il trouvé modifié ?

Non, et c'est fondamental : le Gouvernement dirigé par Édouard Philippe a fait le choix de maintenir les grands équilibres du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui lie l'ONF, l'État et la Fédération nationale des communes forestières sur la période 2016-2020. L'ONF dispose d'un environnement institutionnel stabilisé pour les trois ans qui viennent et il faut s'en réjouir. Ceci nous permet de poursuivre le travail de transformation entrepris depuis un peu plus de deux ans.

Quel est l'enjeu ?

L'enjeu est de trouver l'organisation et le niveau de performance qui permettront à l'ONF de continuer à se développer pour répondre à sa mission de service public et à sa vocation économique et sociale. Nous avons une chance fabuleuse, celle d'être au cœur des enjeux de notre temps. La prise de conscience du changement climatique et les menaces sur la biodiversité donnent aujourd'hui à l'Office une dimension nouvelle. Par ses compétences, son expertise, son rôle économique et territorial, l'ONF est un acteur-clé de la transition écologique et énergétique de notre pays.

Christian Dubreuil

Inspecteur général de l'Agriculture, ancien inspecteur du Travail et diplômé de l'ENA, Christian Dubreuil est depuis juillet 2015 directeur général de l'ONF. Il dirigeait auparavant l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France et a exercé de nombreuses responsabilités au sein de la haute fonction publique au cours de sa carrière.

Comment l'Office est-il perçu ?

L'ONF est aujourd'hui un acteur reconnu et respecté dans la filière et dans les territoires. Nos clients et nos partenaires, au premier rang desquels les communes forestières, peuvent compter sur la compétence et le professionnalisme de nos équipes. Nous avons également beaucoup renforcé nos relations partenariales en 2017, en particulier avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Inra, l'IGN, les Agences de l'eau, etc. Nous devons continuer dans cette voie et être innovants. Un gros travail a par ailleurs été engagé pour mieux communiquer auprès du grand public et expliquer nos actions et nos métiers.

De manière concrète, quelles évolutions doit connaître l'ONF dans les trois prochaines années ?

Plusieurs chantiers importants sont engagés et vont s'accélérer. Nous allons poursuivre le travail visant à mieux connaître à la fois notre ressource forestière - en volume et par essence - et les attentes de nos clients. Cela impliquera de réviser notre stratégie commerciale/marketing. Ainsi, d'importants efforts d'innovation seront faits dans nos offres, en particulier en matière de service. Nous devons pousser la production de bois façonné chaque fois qu'elle est pertinente ainsi que la contractualisation avec l'aval. Un effort de productivité global devra également être fait.

C'est-à-dire ?

L'ONF connaît des difficultés financières liées à ses ressources propres (ventes de bois, concessions, travaux...) qui ne progressent pas de manière suffisante. Nous devons être plus performants avec un double objectif en ligne de mire : réduire notre endettement et assurer notre autonomie financière. Il s'agit d'un enjeu essentiel. C'est la raison pour laquelle nous

« Par ses compétences, son expertise, son rôle économique et territorial, l'ONF est un acteur-clé de la transition écologique et énergétique de notre pays. »

allons mettre en place en 2018 un pilotage stratégique de l'Office – à l'échelle nationale et territoriale – qui accompagnera la trajectoire financière pluriannuelle 2018-2022.

Et en matière de ressources humaines ?

La priorité donnée au recrutement de salariés va se poursuivre. Le mouvement, engagé en 2016, doit permettre à l'Office de se doter des compétences externes dont il a besoin. Il s'inscrit également dans les orientations du programme « Action publique 2022 » lancé par le Premier ministre en octobre 2017. Sans entrer dans le détail des nombreux chantiers « RH » en cours à l'ONF, je me permettrai d'en évoquer un, particulièrement important : celui de l'accueil des nouveaux arrivants. La bonne intégration des jeunes forestiers est un enjeu central, car ils sont l'avenir de l'Office. « Demain prend racine aujourd'hui », comme le résume joliment notre nouvelle signature...

Les temps forts 2017

Un siège unique et en bois pour la direction générale de l'ONF

Le conseil d'administration de l'ONF a donné son feu vert pour la construction d'un nouveau siège à Maisons-Alfort (Val-de-Marne). La direction générale de l'ONF s'installera dans un bâtiment à ossature bois situé dans l'enceinte de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA). Il permettra de regrouper, en un lieu unique, les quelque 360 personnes de la direction générale actuellement réparties sur deux sites (Paris et Montreuil).

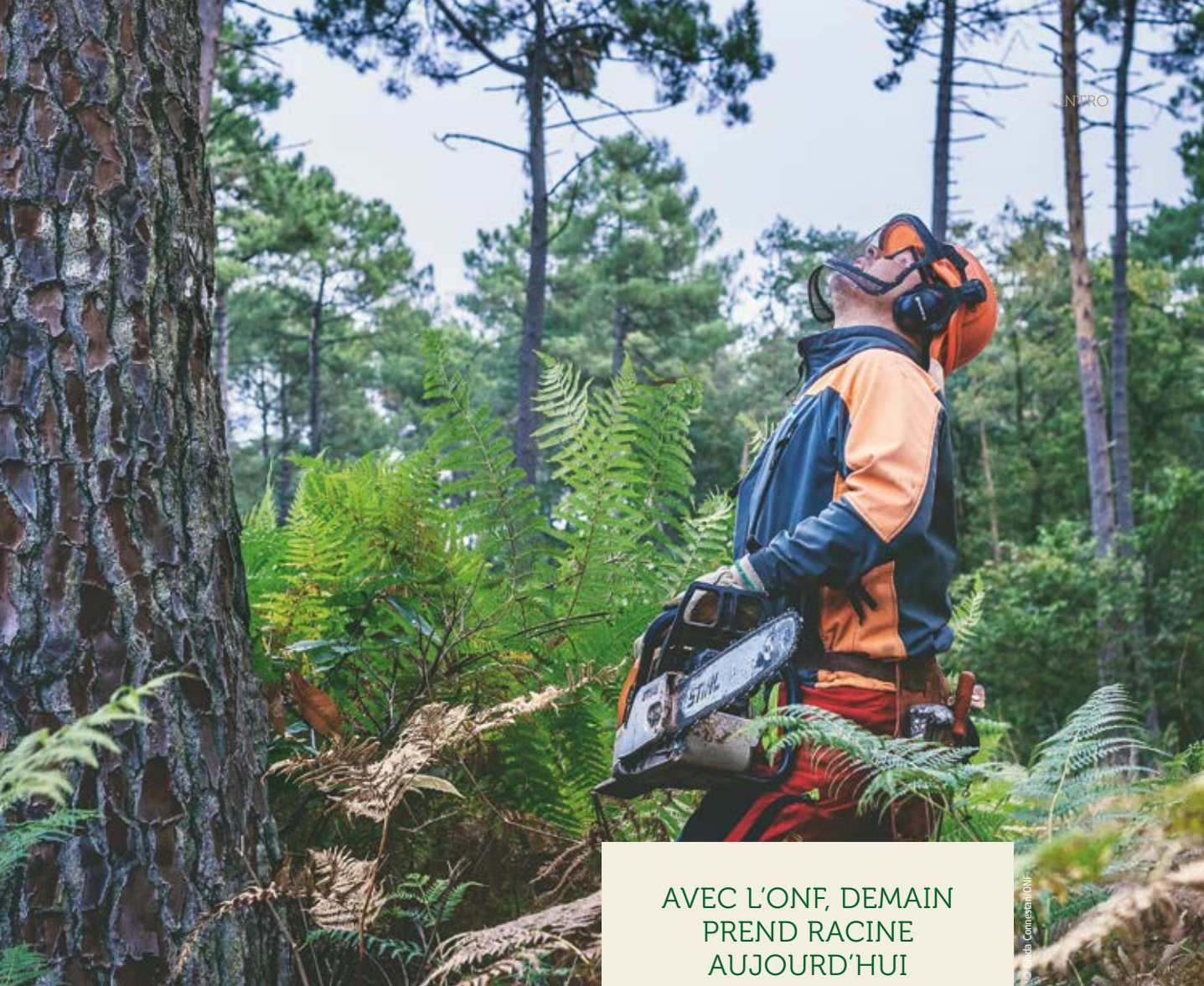
« Pour moi, c'est le bois »

Une grande campagne de communication et de mobilisation nationale a été lancée par l'interprofession France Bois Forêt dont l'ONF est partenaire. Destinée aux professionnels et au grand public, cette campagne vise à augmenter l'utilisation de ce matériau aux multiples atouts. (voir article page 36)



TOP DÉPART POUR L'ANET

La nouvelle Agence nationale études et travaux (ANET) de l'ONF a été créée en 2017. Son objectif : renforcer la présence des équipes auprès des grands gestionnaires de réseaux (SNCF, GRT-Gaz, RTE, Enedis et Voies navigables de France), de plus en plus nombreux à faire appel à l'ONF pour assurer la maîtrise de la végétation le long de leurs infrastructures. (voir article page 94)



© Gildas Cornic / ONF

AVEC L'ONF, DEMAIN PREND RACINE AUJOURD'HUI

« ONF-FNCOFOR Tour »

Les équipes de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la direction générale de l'ONF se sont lancées en 2017 dans un « ONF-FNCOFOR Tour », organisé partout en France. Une tournée visant à expliquer les enjeux de la nouvelle charte de la forêt communale et à promouvoir le développement de la filière forêt-bois.



© Gildas Cornic / ONF

En 2017, l'ONF s'est doté d'une signature de marque visant à incarner sa raison d'être. Baptisée « *Demain prend racine aujourd'hui* », cette base-line a été adoptée par l'ensemble du personnel lors d'un vote ouvert à tous. Cette signature ancre l'idée d'une action quotidienne tournée vers l'avenir. Le contraste entre « demain » et « aujourd'hui » témoigne de la capacité de l'ONF à prendre un temps d'avance face aux grandes évolutions en cours (changement climatique, transition écologique et énergétique...).



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

FORÊTS ET GRANDE GUERRE



Le Président Emmanuel Macron dans les forêts vosgiennes

À la veille des commémorations du 11 novembre, les équipes de l'ONF ont accompagné le Président français et son homologue allemand lors de l'inauguration de l'Historial du Hartmannswillerkopf, dans le Haut-Rhin. Les deux chefs d'État ont été accompagnés par les forestiers de l'ONF sur le site de la forêt domaniale du Vieil-Armand, lieu symbolique des combats de montagne du front des Vosges pendant la Première Guerre mondiale.

Un appel aux dons pour les forêts d'Argonne

L'ONF, en partenariat avec les collectivités et la Fondation du patrimoine, a lancé un appel à souscription nationale « Projet Argonne 14/18 ». Ce projet fait écho à l'histoire des communes de Cornay, Exermont, Fléville ou encore Ariéthel – situées dans le département des Ardennes – dont les seuls noms sont associés au courage de milliers de soldats. Grâce aux dons, l'ONF et ses partenaires prévoient de mettre en valeur les principales zones de combat et sites d'intérêt, dans le cadre de travaux mémoriels : table d'orientation, sentiers de mémoire, plantation d'arbres commémoratifs, accueil des visiteurs...

Symbole des liens qui unissent la France aux États-Unis, au début du XX^e siècle, ce projet inscrit les deux pays dans une démarche commune. Les citoyens américains sont également invités à soutenir le projet.

Rendez-vous sur www.onf.fr :
Un appel aux dons pour le « Projet Argonne 14/18 »



ENVIRONNEMENT-CLIMAT L'ONF FÊTE LES 25 ANS DU RÉSEAU RENECOFOR

Piloté par l'ONF, le Réseau national de suivi des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) a soufflé ses 25 bougies lors d'un colloque européen organisé du 11 au 13 octobre, au Palais des Congrès de Beaune (voir article page 52). L'occasion de dresser le bilan et les perspectives du réseau, mais aussi de rendre hommage aux femmes et hommes engagés sur le terrain dans les 102 sites d'observation situés partout en France. Chercheurs, gestionnaires forestiers, enseignants, étudiants, associations... Plus de trois cents personnes ont répondu à l'appel pour saluer le travail réalisé au service du monde de la recherche et des pouvoirs publics.

PORTRAITS
**« RACONTER
 LA VIE » : LES
 FORESTIERS DE
 L'ONF PRENNENT
 LA PAROLE**

Ils sont bûcherons, techniciens forestiers territoriaux, conducteurs de travaux, ouvriers forestiers, responsables commerciaux... Autant de métiers différents, présentés en 2017 sous forme de vingt témoignages rassemblés dans un ouvrage intitulé *L'ONF, des métiers de passion et d'avenir*. Réalisés dans le cadre de l'opération « Raconter la vie », démarche sociologique portée par le Professeur Pierre Rosanvallon, ces récits invitent le lecteur à se plonger dans le quotidien de celles et ceux qui entretiennent, gèrent et renouvellent les forêts publiques françaises.

Rendez-vous sur www.onf.fr

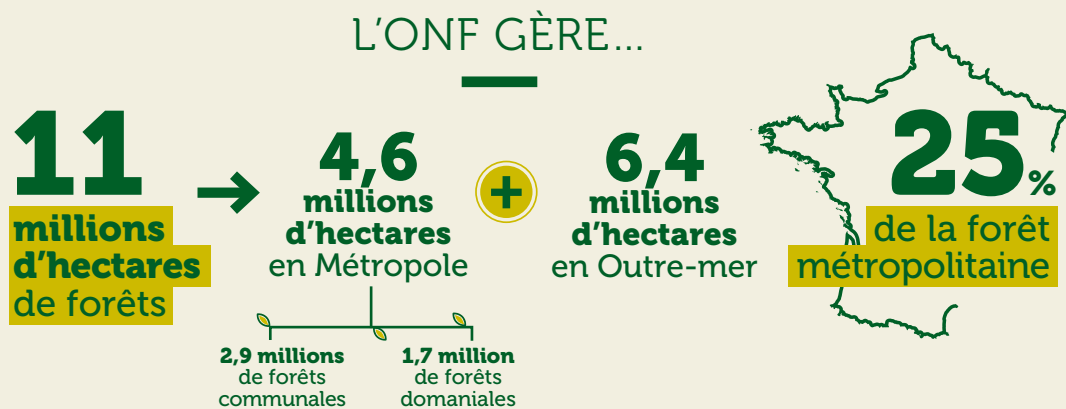


**LE MOT DE
 Pierre Rosanvallon**

« En suivant ces hommes et ces femmes dans leurs activités, on prend conscience que se soucier de la nature n'est pas seulement la maintenir en état : c'est forcément la faire vivre, évoluer. Ces personnels de l'ONF ne sont pas des conservateurs de musée ou des paysagistes. Ils permettent plus fortement à la forêt de rester elle-même au prix d'attention à son continuuel renouvellement. C'est pourquoi d'ailleurs l'exploitation de la forêt, au sens économique le plus trivial du terme, participe de son inscription dans la durée. Il y a pour cela aussi une leçon d'écologie pratique dans ces récits. »

L'ONF en quelques mots

Une entreprise publique au cœur de la filière forêt-bois.



Entreprise publique de la filière forêt-bois, l'ONF rassemble plus de 9500 professionnels. De la Métropole à l'Outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

Des missions diverses pour une forêt gérée

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels.

Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples, dont la gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.

Des missions au service de la prévention des risques naturels

À la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce à des actions de stabilisation des dunes ; restauration des terrains de montagne, avec 11 équipes dédiées notamment au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies grâce à l'expertise de plus de 200 forestiers spécialisés.

Une activité dans le domaine concurrentiel

Fort de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.

EN 2017, MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

En 2017, la nouvelle organisation territoriale de l'ONF est entrée en vigueur. Cette réforme, qui fait passer le nombre de directions territoriales de 9 à 6, n'a pas modifié les autres niveaux de l'organisation de l'ONF, constituée de 51 agences et 320 unités territoriales (comprenant chacune 1 unité de production), 8 agences travaux et 3 agences études.



LES FONDAMENTAUX DE L'ONF

Une autonomie administrative et financière

Placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Environnement, l'ONF est un Établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le Code forestier. Le statut d'EPIC lui confère une autonomie administrative et financière.

Le régime forestier, socle juridique de la gouvernance de l'ONF

En application du Code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de « régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois,

préservation de l'environnement et accueil du public tout en garantissant le renouvellement et la pérennité du patrimoine forestier.

L'aménagement forestier, outil-clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, des évolutions de ces documents de gestion ont été proposées en 2016 : le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; l'aménagement synthétique pour les forêts entre 25 et 200 hectares.

La gouvernance de l'ONF

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF. Retour sur les coulisses de l'organisation de l'Office.



Conseil d'administration

Comprenant trente membres, le conseil d'administration de l'ONF a été renouvelé le 12 octobre 2016. Il est présidé par Jean-Yves Caullet, maire d'Avallon (Yonne). À ses côtés, deux vice-présidents : Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois. Le président et ses membres sont nommés par décret ou arrêté du Gouvernement. Le champ d'action de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le Code forestier.

Deux grandes nouveautés ont accompagné la mise en place de ce conseil : l'augmentation du nombre d'administrateurs, avec la nomination pour la première fois d'un représentant du monde de la chasse et d'un représentant du ministère des Outre-mer ; l'allongement de la durée de mandat des administrateurs, passé de trois à cinq ans.



Comité de direction et séminaire des directeurs et chefs de départements

Un comité de direction restreint se réunit chaque semaine. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe rapprochée du directeur général (adjoints, directeurs centraux...)

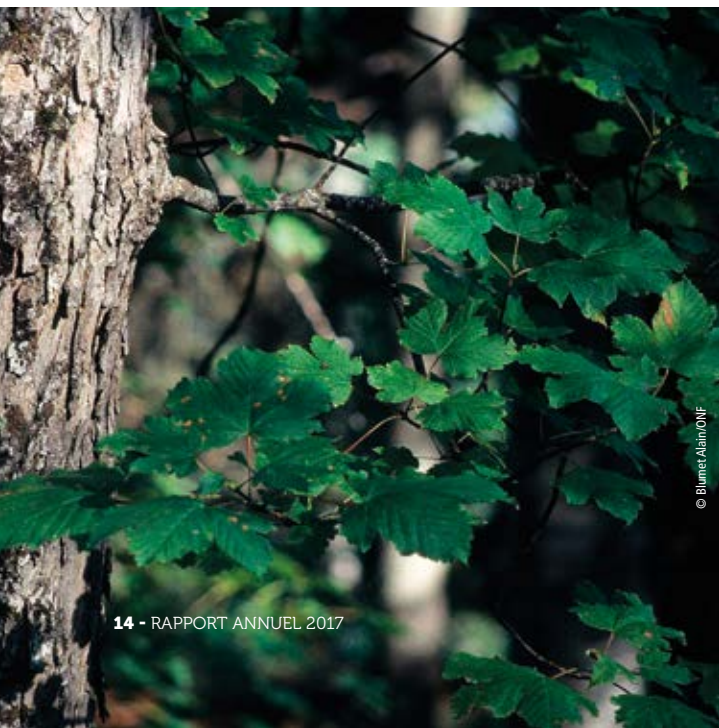
Une fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux, au contrôleur économique et financier, sous la forme d'un comité de direction plénier.

Une fois par an, un séminaire de deux jours réunit le comité de direction et les directeurs des agences territoriales, des agences travaux, des bureaux d'études, de l'Agence nationale études et travaux (ANET), des services Restauration des terrains de montagne (RTM), des services de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) ainsi que les chefs de départements du siège.



Comité consultatif de la forêt communale

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'Association des régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France Nature Environnement ou de la forêt privée. En 2017, deux réunions se sont tenues les 26 janvier et 13 septembre.



© Bureau Alain ONF



Comité consultatif des forêts d'Outre-mer

Créé à l'occasion du contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, le Comité consultatif des forêts d'Outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'Outre-mer dans la gestion des territoires ultramarins. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France. Le comité est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Agence française pour la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des Outre-mer, de FNE, du CIRAD et des représentants des ministères.

Une première réunion plénière s'est tenue le 20 juin 2017 sous la présidence de Jean-Yves Caullet. De nombreux sujets ont été abordés parmi lesquels : la forêt et la filière bois comme leviers de développement économique ; la conservation de la biodiversité et la prévention des risques naturels dans les forêts ultramarines ; l'insertion sociale et l'emploi local.



Comité scientifique

Le Comité scientifique a été renouvelé par arrêté du 7 avril 2016. Composé de quinze membres nommés pour quatre ans, cette instance de réflexion, de proposition et d'évaluation se réunit environ deux fois par an.

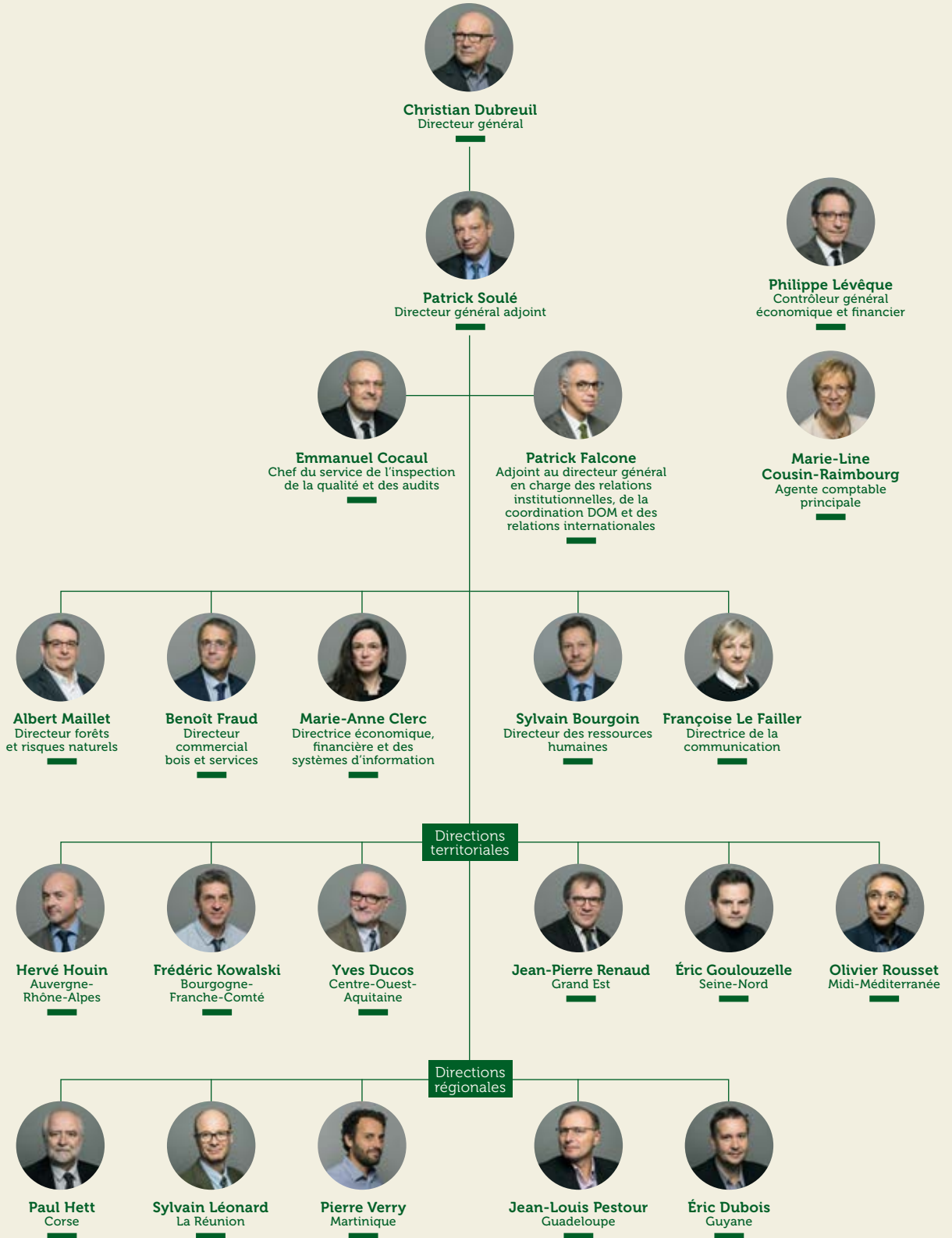
Elle intervient et formule des avis à la demande de l'ONF ou en auto-saisine, dans divers domaines :

- gestion des forêts ;
- mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ;
- évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement.

En 2017, le Comité scientifique s'est réuni le 7 avril et le 10 novembre et s'est penché notamment sur la gestion des forêts périurbaines, la gestion durable des sols forestiers, les travaux de renouvellement et l'équilibre forêts-ongulés.



L'organigramme



Le conseil d'administration de l'ONF

30 membres titulaires (mars 2018)

- Président : **Jean-Yves Caullet**
- Premier vice-président : **Dominique Jarlier**
- Deuxième vice-président : **Philippe Siat**

Représentant du Premier ministre :

- **Audrey Bourolleau**, conseillère Agriculture, Pêche, Forêt et Développement rural à la présidence de la République

Représentants du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des Finances :

- **Bertrand Brassens**, inspecteur général des Finances
- **Monique Saliou**, conseiller maître à la Cour des comptes

Représentants du ministre chargé des Forêts :

- **Valérie Métrich-Hecquet**, secrétaire générale
- **Catherine Geslain-Lanéelle**, directrice générale de la Performance économique et environnementale des entreprises
- Sous-direction des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie (*en cours de nomination*)

Représentants du ministre chargé du Budget :

- **Olivier Touvenin**, sous-directeur des Dépenses et des Recettes de l'État et des opérateurs
- **Morgan Larhant**, sous-directeur de la 7^e sous-direction de la direction du budget

Représentant le directeur général des entreprises au ministère chargé de l'Industrie :

- **Claude Marchand**, chef du bureau matériaux

Représentants du ministre chargé de l'Environnement :

- **Brice Huet**, adjoint au directeur de l'Eau et de la Biodiversité
- **Laure Tourjansky**, chef du service des Risques naturels et hydrauliques

Représentant le directeur du développement des territoires au Commissariat général à l'Égalité des territoires :

- **Sophie Duval-Huwart**, directeur du Développement des territoires

Représentant le directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur :

- **Alain Espinasse**, directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur

Représentant le directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer :

- **Arnaud Martrenchar**, chef du bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes

Représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :

- **Dominique Jarlier**, président de la Fédération nationale des communes forestières, maire de Rochefort-Montagne (*Puy-de-Dôme*)
- **Francis Cros**, président de la communauté de communes du Haut-Languedoc (*Hérault*)
- **Pierre Grandadam**, maire de Plaine (*Bas-Rhin*)
- **Jean-Yves Caullet**, maire d'Avallon (*Yonne*)

Représentant de Régions de France :

- **Sylvain Mathieu**, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté

Représentants des personnels de droit privé employés par l'Établissement :

- **David Druesne**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT)
- **Frédéric Chiny**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)

Représentants des personnels de droit public employés par l'Établissement, hors personnels d'encadrement :

- **Gilles Mailley**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre du Syndicat national des personnels administratifs de l'ONF (SNPA-FO)
- Deux représentants du Snupfen Solidaires (démissionnaires)
- Un représentant de l'Union syndicale ONF-CGT (démissionnaire)

Représentant des personnels d'encadrement employés par l'Établissement :

- un représentant de EFA-CGC (démissionnaire)

Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnels, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature :

- **Philippe Siat**, président de la Fédération nationale du bois
- **Julie Marsaud**, France Nature Environnement
- **Michel Thomas**, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Meuse
- **Pascale Got**, députée de la Gironde

L'ONF dans son écosystème

De par la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un large réseau d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Fédération des parcs naturels régionaux
- Réseau des Grands Sites de France
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

TOURISME



- Fédération française de randonnée pédestre

RECHERCHE



- Institut national de l'information géographique et forestière
- Muséum national d'histoire naturelle
- Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Institut national de la recherche agronomique
- Centre national d'études spatiales
- Centre national de la recherche scientifique
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- Bureau de recherches géologiques et minières



MINISTÈRES

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Ministère des Outre-mer

ASSOCIATIONS D'ÉLUS



- Fédération nationale des communes forestières
- Régions de France
- Assemblée des départements de France
- Association des maires de France
- Association nationale des élus de la montagne
- Association nationale des élus du littoral

EUROPE



- FEADER
- EUSTAFOR

CERTIFICATIONS



- PEFC France
- FSC France



ENVIRONNEMENT

- Agence française pour la biodiversité
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Conservatoire du littoral
- France Nature Environnement
- Union internationale pour la conservation de la nature
- Fédération nationale des chasseurs
- Ligue de protection des oiseaux
- Syndicat des énergies renouvelables
- Fédération des conservatoires botaniques nationaux
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Office pour les insectes et leur environnement
- Société française pour l'étude et protection des mammifères
- Association française de pastoralisme

FILIÈRE BOIS



- France Bois Forêt
- Fédération nationale du bois
- Fransylva
- Centre national de la propriété forestière

Un partenariat avec l'IGN

Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF et Daniel Bursaux, directeur général de l'IGN, ont signé le 14 mars 2017 une convention de partenariat en présence de Pascale Got, députée de Gironde. S'inscrivant dans les orientations des ministères de tutelle (Agriculture et Environnement), en particulier celles du Programme national de la forêt et du bois, ce partenariat stratégique vise à développer des outils innovants destinés à accompagner l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et les usagers de la forêt. Des premiers chantiers coopératifs démarreront en 2018 autour de six thématiques : inventaires et connaissance de la ressource forestière, dispositifs d'observation en forêt, partage et diffusion de données géographiques, accueil du public et loisirs en forêt, prévention des risques naturels, télédétection.

L'ONF signe avec l'Inra pour la recherche et l'innovation

Le partenariat historique entre l'ONF et l'Inra a été renouvelé en 2017. Un nouvel accord-cadre, remplaçant celui de 1986, a été signé le 21 février 2017 à Champenoux (Meurthe-et-Moselle) entre Christian Dubreuil et Philippe Mauguin, PDG de l'Inra. Les deux établissements prévoient de développer leur dispositif de coopération scientifique, notamment à travers d'une collaboration au sein d'une unité mixte de recherche sur les ressources génétiques, BioFora¹, ainsi qu'au sein de RENFOR², pôle mixte d'innovation et de pédagogie sur le renouvellement des peuplements forestiers. D'une façon générale, les deux organismes développeront leurs collaborations autour de certains objectifs du Plan recherche et innovation 2025, comme le maintien de la fertilité des sols, les outils de diagnostic sylvo-climatique, la gestion des risques, ou le développement de la bioéconomie.

1. BioFora : Biologie intégrée pour la valorisation de la diversité des arbres et de la forêt
2. RENFOR : Renouvellement forestier

L'ONF AUX CÔTÉS DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité, l'ONF et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ont uni leurs forces en signant leur première convention-cadre le 24 octobre 2017 (voir article page 50). L'objectif : soutenir les politiques publiques de reconquête de la biodiversité et de gestion des territoires forestiers publics.



L'ONF aux côtés des communes forestières et des territoires



En France, une commune sur trois est propriétaire d'une forêt. Comme pour les forêts domaniales, l'ONF a été désigné par l'État pour être l'unique garant de la gestion durable de ces espaces répondant à plusieurs fonctions : la production de bois pour satisfaire les besoins de la société (construction, ameublement...) et de transition énergétique; la préservation de la biodiversité; l'accueil du public, afin que les citoyens puissent accéder à ces espaces naturels tout en étant sensibilisés aux rôles multiples de la forêt.

Ce partenariat entre l'ONF et les communes forestières a été renforcé par l'adoption, en 2016, de la nouvelle charte de la forêt communale. Elle s'inscrit dans les objectifs du contrat État-ONF-FNCOFOR 2016-2020. Un an après, quelles sont les grandes actualités de ce partenariat ? Tour d'horizon des actions menées en 2017.

DES OUTILS ESSENTIELS POUR AGIR

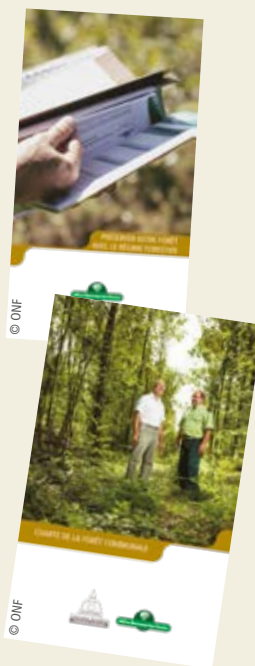
Le « Guide de l' élu »

C'est la nouvelle application smartphone développée par l'ONF. Téléchargeable sur l'App Store et Play Store, elle offre aux élus forestiers une base documentaire, interactive et pédagogique sur la forêt, la gestion forestière, le partenariat entre l'ONF et les communes forestières et les projets de territoire.



La plaquette « Préserver votre forêt avec le régime forestier »

Elle vise à expliquer aux élus la mise en œuvre du régime forestier par l'ONF. En application du Code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités locales, des établissements publics et de l'État. La plaquette définit les rôles et les interventions des élus et du personnel de l'Office, en distinguant les missions relevant du « régime forestier » et celles nécessitant des conventions avec les collectivités.





De gauche à droite : Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF et Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), réunis lors de Salon des maires et des collectivités locales.

L'ONF-FNCOFOR en tournée dans les régions

Dans le cadre de la signature de la nouvelle charte de la forêt communale, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la direction générale de l'ONF se sont engagées à porter les enjeux de ce document devant les élus et personnels de l'ONF en région. Promesse tenue en 2017 avec l'« ONF-FNCOFOR Tour » ! Une tournée des six directions territoriales, entamée le 21 février en région Grand Est, s'est achevée sept mois plus tard en Auvergne-Rhône Alpes. L'objectif : présenter à l'ensemble des acteurs les grandes lignes du partenariat entre l'ONF et les communes forestières ; expliquer les enjeux liés à la mobilisation et à la commercialisation des bois des forêts communales ; exposer les modes de contractualisation proposés par l'ONF aux entreprises de première transformation ; rappeler l'importance des investissements à consentir, y compris en faveur de l'innovation, pour le renouvellement des forêts publiques.

Congrès FNCOFOR

L'assemblée générale de la FNCOFOR s'est tenue le 27 octobre 2017 en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane Travert. À cette occasion, Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières, a rappelé l'investissement des élus pour l'avenir de la forêt publique et le maintien « d'un régime forestier fort et protecteur des espaces forestiers ». Ce rendez-vous annuel a permis de passer en revue les temps forts de l'année 2016.

À L'AFFICHE DU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

« Ensemble, dynamisons vos territoires » : c'est sous cette bannière que l'ONF et la FNCOFOR ont fait stand commun au Salon des maires et des collectivités territoriales, organisé du 21 au 23 novembre à Paris. Durant trois jours, sur un stand végétalisé mettant en valeur le matériau bois, les équipes de l'ONF et des communes forestières ont pu répondre aux multiples questions des élus et visiteurs et témoigner, à l'aide notamment d'une borne interactive, de réalisations concrètes menées sur le terrain au service des projets de développement territorial.

Présentation d'applications mobiles proposées aux élus pour faire découvrir à leurs concitoyens les forêts de leurs territoires, valorisation du nouveau catalogue « mobilier bois » offrant une panoplie d'équipements robustes, esthétiques et durables pour tous les types de milieux extérieurs (tables, bancs, pupitres, panneaux explicatifs, agrès ludiques, kiosques, passerelles...). Telles sont également quelques-unes des réalisations proposées par l'ONF au service d'une forêt accueillante, source d'attractivité des territoires !

The image features a central gold-colored banner with white text, set against a background of a lush forest. The forest includes tall, thin trees and dense undergrowth with various ferns and grasses. The banner is positioned in the center, and the text is arranged vertically within it.

2017, L'ONF EN ACTION



24 - 29

Collectif de travail

30 - 45

Développer la filière bois

46 - 61

Agir pour l'environnement
et le climat

62 - 75

Au plus près des populations
et des territoires

76 - 83

Prévenir et gérer
les risques naturels

84 - 95

Des prestations et services
sur mesure

96 - 105

Le groupe ONF







2017, L'ONF EN ACTION



Collectif de travail



Des équipes engagées

Avec 9 500 personnes représentant plus de 9 000 ETPT (équivalent temps plein travaillé), les effectifs de l'ONF reposent sur un collectif de travail diversifié, reflétant les missions et les actions de l'établissement. Certains métiers sont spécifiques à l'Office alors que d'autres relèvent d'activités de support et de soutien, comme au sein de toute entreprise.

Effectifs et enjeux de recrutement

En 2017, le collectif de travail de l'ONF compte 9 101 ETPT. Pour compenser une partie des départs (notamment à la retraite), l'ONF a recruté 118 fonctionnaires par concours et 160 salariés en CDI en 2017. Ces embauches pérennes se sont accompagnées du recrutement d'environ 280 alternants en 2017 dont une centaine d'apprentis bac pro Forêt, BEP et CAP se préparant au métier d'ouvrier, et une centaine d'apprentis en BTS gestion forestière se préparant au métier de technicien forestier territorial.

Dans les années à venir, l'ONF poursuivra son effort en matière d'embauche d'apprentis et de contrat de professionnalisation. Cette politique de recrutement cible prioritairement l'embauche de salariés, conformément aux orientations fixées par le Gouvernement.

Un important programme de développement des compétences des tuteurs et gestionnaires RH accompagne ce mouvement. L'ONF structure également son réseau de formateurs internes dans une démarche globale de professionnalisation et de transmission des savoirs.

Postuler à l'ONF en quelques clics

En 2017, l'ONF s'est doté de deux nouveaux outils dans le cadre de sa politique de recrutement : une interface web dédiée et une page LinkedIn.

Les offres de recrutement ainsi que les différentes voies d'entrée à l'ONF sont consultables sur le site Internet de l'ONF.

LinkedIn est un réseau social aujourd'hui incontournable en matière de recrutement et de ressources humaines. La page LinkedIn de l'ONF comprend en particulier un espace « carrières » dédié à la publication d'offres d'emploi et à l'information sur les métiers exercés au sein de l'Office.

MÉTIERS DE TERRAIN ET ACCIDENTALITÉ

Le nombre de personnels immobilisés pour arrêt maladie ou accident reste élevé à l'ONF : 480 ETPT en 2017.

Les accidents du travail sont à l'origine de 20 % de ces absences et touchent essentiellement les ouvriers forestiers. Malgré une baisse de l'accidentalité depuis 10 ans à l'ONF, le niveau reste encore trop élevé. Des formations sur la prévention des risques sont largement programmées en interne.

Accueil des nouveaux arrivants

Durant deux demi-journées, les 12 et 13 juin 2017, un peu plus de 200 personnes nouvellement arrivées à l'ONF ont été accueillies en séminaire, à Paris. Au programme : rencontre avec le directeur général, table ronde avec les grands acteurs de la filière (FNCOFOR, Fédération nationale du bois, ministère de l'Agriculture) et miniconférences sur de nombreuses thématiques. Un moment important pour la vie de l'entreprise et l'intégration de la jeune génération au sein de l'Office.



© Petrel Nathalie/ONF



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS* DE 2013 À 2017



9 242

EN 2013

9 125

EN 2014

9 066

EN 2015

9 104

EN 2016

9 101

EN 2017

*Effectif en équivalent temps plein travaillé



© Gino / Frédéric/ONF



© Petrel Nathalie/ONF

Télétravail

Après plusieurs mois d'expérimentation et la signature d'un accord avec une partie des organisations syndicales, le télétravail a été mis en place à l'ONF le 1^{er} juin 2017. Fin 2017, 238 personnes en bénéficiaient au sein de l'Office.

Le dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel de l'ONF à l'exception des fonctionnaires stagiaires, des salariés en période d'essai, des CDD, des apprentis et des travailleurs en alternance.

Le télétravail est autorisé au domicile du télétravailleur pour un jour par semaine dans le cas général, et deux jours sous certaines conditions (hors situations médicales).

Cessation anticipée d'activité

194 ouvriers forestiers ont bénéficié du dispositif de cessation anticipée d'activité (CAA) mis en place en janvier 2017 suite à l'accord signé avec l'ensemble des organisations syndicales de droit privé. L'accord permet aux ouvriers forestiers – ou à certains techniciens qui ont exercé longtemps le métier d'ouvrier – de bénéficier après la rupture de leur contrat de travail d'une rente mensuelle brute dans l'attente de la liquidation de leur retraite. Pendant leur durée de présence dans le dispositif, ils continuent de cotiser pour leur retraite comme lorsqu'ils étaient en activité.

Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de la prise en compte de la pénibilité dans un certain nombre de métiers exercés à l'ONF.

Pôle formation

L'ONF dispose d'un budget « formation » qui représente 4 % de la masse salariale. Une vraie chance pour accompagner le changement, améliorer la sécurité et la qualité de vie au travail des personnels de l'Office.

En 2017, l'ONF a organisé 205 000 heures de formation en faveur de son personnel (hors dispositifs individuels), proposées à 17 500 stagiaires, ce qui représente cette année encore un très bel effort de formation.

Le pôle national de formation, suite à sa récente relocalisation sur le site du technopôle de Nancy-Brabois, a mobilisé ses moyens logistiques pour organiser plus de 100 000 heures de formation. Près de 5 500 stagiaires ont ainsi été accueillis au Centre national de formation, et parmi eux ce sont aussi 192 nouveaux arrivants, ou promus, qui ont bénéficié d'un module d'entrée en 2017.

L'année 2017 a également été consacrée à la conception d'une offre de formation totalement renouvelée pour l'année 2018. En effet, grâce à un travail en amont autour de l'animation des différents comités métiers, le pilotage du plan est complètement aligné avec les axes stratégiques de l'Office et prend en compte les évolutions en matière d'environnement, d'emploi et de compétences à mobiliser pour répondre aux enjeux à venir. L'offre de formation est également concertée avec les services territoriaux de la formation, classée par filières métiers, organisée par type de dispositifs et communiquée sous la forme de catalogues partagés (formations nationales/formations territoriales).

Enfin, le Centre national de formation s'est doté d'une gouvernance pédagogique centrée sur le développement et l'innovation en matière de dispositifs et d'ingénierie de formation. Une plateforme de formation à distance a été créée, qui permettra de moderniser et varier les différents modes d'accès à la formation.

MALADIE DE LYME

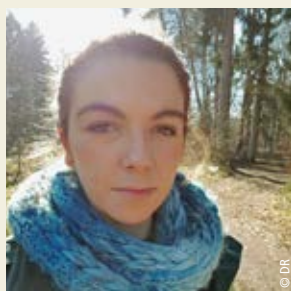
Partenaire du Plan national d'action contre la maladie de Lyme lancé par le ministère de la Santé, l'ONF a installé près de 2000 affiches en forêt domaniale en 2017 afin d'informer et sensibiliser le grand public. La maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) est une infection bactérienne transmise à l'homme par piqûre de tique. Les personnels de l'ONF sont particulièrement exposés aux piqûres et à l'infection qui peut en découler. La maladie de Lyme constitue l'une des principales maladies professionnelles à l'ONF. Le risque de transmission par les tiques est significativement accru en cas de surdensité de grands mammifères sauvages (cerfs, chevreuils...).



TÉMOIGNAGES

« POURQUOI J'AI REJOINT L'ONF »

Ils ont 24, 26 et 29 ans et ils ont rejoint l'ONF en 2017. Ils nous disent pourquoi.



26 ans

Amélie Favret
Technicienne forestière territoriale - Agence territoriale de Metz

« J'ai toujours aimé la forêt : avant mes études, je faisais déjà du bûcheronnage et du débardage à cheval ! Après un brevet professionnel de responsable de chantiers forestiers, j'ai débuté dans la communication et la relation client, donc plutôt dans un bureau. J'ai repris des études BTS Gestion forestière en 2 ans, en apprentissage à l'ONF, pour faire quelque chose qui me corresponde plus. Je vis maintenant ma première expérience professionnelle en forêt ! L'ONF à l'avantage d'être une grande entreprise dans laquelle on se sent bien et où on peut évoluer dans son poste et gravir les échelons. Je me sens bien où je suis, et je vais chercher à garder un métier proche du terrain. »



29 ans

Thomas Demoly
Responsable du service « Appui travaux » Agence territoriale Nord Franche-Comté

« Ingénieur agronome de formation, j'ai d'abord travaillé quatre ans en direction départementale des territoires, au ministère de l'Agriculture. Je voulais revenir en Franche-Comté, la région de mon enfance, et j'avais très envie de découvrir l'ONF de l'intérieur car il m'a toujours attiré. Comme le corps des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts est très ouvert, mon passage à l'ONF s'est fait assez facilement. Mon rôle est de piloter l'activité des travaux en venant en soutien aux techniciens forestiers territoriaux qui ont en charge le suivi et la mise en œuvre des aménagements, que ce soit par l'aide à l'utilisation de nos logiciels internes ou par un accompagnement dans les démarches commerciales. »



24 ans

Élise Perrouault
Chef de projet « accueil du public » - Agence territoriale Île-de-France Ouest (Versailles)

« À l'origine, j'ai une formation d'ingénieur agronome, avec une spécialité en gestion forestière passée à l'AgroParisTech de Nancy. J'ai toujours voulu travailler pour la forêt, et particulièrement sur l'accueil du public. L'ONF est selon moi une grande maison qui permet de multiples échanges avec des gens passionnés, et avec des possibilités d'évolution. Toutes les forêts de l'ouest de l'Île-de-France sont en zone périurbaine. Avec des sentiers sportifs ou de randonnée, ou encore des applications smartphone pour rendre la visite ludique et faire toucher du doigt la gestion de la forêt, nous agissons comme un médiateur pour faire comprendre l'environnement dans lequel le public évolue. »



2017, L'ONF EN ACTION



Développer la filière bois



MARCHÉ DU BOIS

Le point sur la conjoncture 2017

Un marché du chêne toujours aussi soutenu, une reprise de la demande en résineux et la morosité confirmée du marché de l'industrie et de l'énergie feuillus... Retour sur les temps forts économiques de l'année 2017.

Gestionnaire de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, dont 4,6 millions en Métropole, l'ONF commercialise près de 40 % des volumes de bois sur le marché français. La valorisation de cette ressource renouvelable est au cœur des missions de l'Office qui, en 2017, a atteint ses objectifs de volume mis en vente avec un chiffre stable par rapport à l'année 2016. Au total, près de 15 millions de mètres cubes ont été mis en vente en forêt publique, répondant ainsi aux demandes des trois secteurs de la filière que sont le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois énergie. Ces recettes s'élèvent au total à près de 510 millions d'euros, dont 252 millions d'euros pour les forêts des collectivités et 258 millions d'euros pour les forêts domaniales.

Un contexte économique encore incertain

Sur le marché du hêtre, la demande en grumes de qualités inférieures, traditionnellement destinées à l'export ou au bois de chauffage, a fortement diminué pour aboutir à l'automne à des taux d'inventures importants dans certaines régions et des prix en baisse de 10 %. La demande en petits bois (taillis et houppiers), notamment feuillus, est par ailleurs toujours très faible. Deux hivers cléments successifs ont gonflé les stocks des professionnels du bois bûche et des producteurs de granulés, avec pour conséquence un impact négatif sur la demande en grumes dans les lots mélangés et en produits connexes de scierie destinés à ces usages. La demande en bois d'œuvre de hêtre est restée soutenue toute l'année. Les articles présentés purgés des qualités inférieures suscitent un réel intérêt des transformateurs régionaux, tirés par la demande soutenue des marchés de sciage notamment à l'export.

Le dynamisme du marché du chêne

À l'inverse de cette tendance, le marché du chêne confirme le dynamisme observé en 2016 et une attractivité soutenue auprès du secteur de la merranderie et de l'industrie du sciage français. Une forte demande qui s'est encore traduite par une augmentation conséquente des prix, à hauteur de 14 %, permettant notamment à l'ONF de réaliser des recettes proches de celles de l'année précédente.



L'ONF COMMERCIALISE PLUS DE...



La reprise du marché de la construction dope la demande en sciage résineux

Les bonnes orientations du marché de la construction tant en France que dans les pays limitrophes observées en 2016 se sont confirmées tout au long de l'année 2017. Cette demande a entraîné une inversion des cours à partir de la fin du premier semestre dans le quart nord-est de la France, qui s'est confirmée à l'automne et étendu en région Sud-Est en fin d'année.

La production de bois au cœur de la gestion durable

Souvent source de questionnements chez nos concitoyens, la mobilisation du bois est au cœur des enjeux sociétaux du XXI^e siècle. Fondée sur la mise en œuvre de documents d'aménagement forestier prévus pour une durée de vingt ans, cette activité constitue l'un des principes-clés de la gestion durable assurée par les équipes de l'Office dans l'ensemble des forêts publiques. Couper des arbres à maturité, c'est permettre de répondre aux besoins économiques et de création d'emplois d'une filière s'appuyant sur une ressource renouvelable et écologique. Une gestion nécessaire au service de l'économie, de l'environnement et de l'accueil du public, trois missions au cœur de l'activité de l'ONF.

EN 2017

Volumes de bois désignés

13,9 millions de m³ (Mm³), répartis en 6 Mm³ pour les forêts domaniales et 7,9 Mm³ pour les forêts des collectivités

Volumes bois mis en vente

15 Mm³ dont 6,3 Mm³ en forêts domaniales et 8,7 Mm³ en forêts des collectivités, soit un niveau conforme aux objectifs du COP

Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques

13 Mm³

Volumes vendus en forêts publiques (Métropole et DOM)

11,9 Mm³, dont 5,6 Mm³ issus des forêts domaniales et 6,3 Mm³ issus des forêts des collectivités. À ces volumes s'ajoute 1,2 Mm³ au titre de l'affouage (en baisse de 10 %)

MARCHÉ DU BOIS

Des contrats pour garantir l'approvisionnement en chêne

Depuis 2016, la vente du chêne par contrat d'approvisionnement se développe grâce à un partenariat entre l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières et la Fédération nationale du bois.

La filière de première transformation du chêne en France traverse une crise majeure avec une concurrence exacerbée sur l'approvisionnement. La demande mondiale de chêne n'a jamais été aussi forte tant en produits transformés que pour les grumes brutes. En dix ans, les exportations de grumes de chêne français vers l'Asie ont été multipliées par dix, passant de 50 000 m³ en 2007 à 500 000 m³ en 2017.

Pour garantir l'approvisionnement en matière première, comme cela a été mis en place depuis les années 2000 pour les autres essences, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières ont souhaité développer la vente par contrat d'approvisionnement pour le chêne de qualité secondaire. Cette volonté politique a été présentée et entérinée avec la

Fédération nationale du bois dans un accord de développement co-signé en décembre 2016.

Reconduction de l'accord en vue

Avec de nouveaux contrats signés à l'automne 2017, l'objectif de doubler les volumes vendus sous forme de bois façonnés à horizon 2018 devrait être atteint. Fort de ce succès, l'accord de contractualisation en faveur du chêne a été reconduit. Une reconduction qui permettra notamment d'harmoniser les cahiers des charges et les pratiques de lotissement pour augmenter les volumes de bois vendus en contrat, tout en assurant un approvisionnement régulier des autres acteurs de la filière sur des produits non contractualisés.

ONF-FNB-FNCOFOR : UN ACCORD POUR DYNAMISER LES VENTES DE BOIS

L'accord signé le 8 décembre 2016 entre l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du Bois (FNB) donne une nouvelle impulsion aux relations entre la forêt publique et les entreprises de la première transformation du bois en fixant un cadre, des perspectives et en modernisant les procédures entourant la commercialisation des produits. De manière concrète, l'accord :

- conforte la vente de bois par contrat en fixant des objectifs de développement par catégories de produits, tout en maintenant un volume

important de bois vendus sur pied en ventes publiques ;

- propose de nouveaux outils pour faciliter la rédaction des contrats d'approvisionnement (création d'indicateurs de référence pour les négociations des prix) tout comme leur suivi en ligne, notamment à travers le développement de systèmes d'information dédiés.
- prévoit une poursuite de la concertation sur ces sujets de commercialisation des bois dans le but de renforcer encore la confiance entre les trois partenaires.

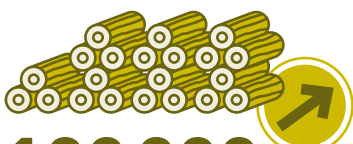


© Blume Alain ONF



80 000 m³

C'est le volume commercialisé de chêne en 2017 sous forme de contrats d'approvisionnement

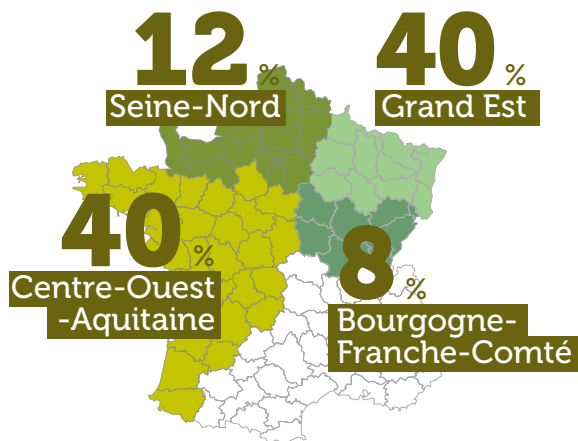


100 000 m³

C'est l'objectif initial de volume de chêne vendu en contrat d'approvisionnement en 2018

112

C'est le nombre de contrats signés en 2017 sur les 4 directions territoriales produisant du chêne :



CONSTRUCTION BOIS

L'ONF, partenaire de la campagne « Pour moi, c'est le bois »

Abondant, peu coûteux, facile à travailler et salué pour ses propriétés écologiques, le bois est le matériau de construction par excellence.

« Le bois est une ressource naturelle, renouvelable, un matériau d'avenir et une richesse économique, moteur essentiel de la transition énergétique », témoigne Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF.

L'ONF qui commercialise plus de 40 % du bois d'œuvre mis sur le marché en France, se mobilise aux côtés de l'interprofession France Bois Forêt dans le cadre d'une grande campagne de communication lancée le 7 septembre 2017.

L'objectif : convaincre les professionnels et le public de l'importance d'augmenter l'utilisation de ce matériau. La campagne, prévue sur trois ans, est accompagnée du slogan « Pour moi, c'est le bois ! ». Un film publicitaire diffusé sur Internet en 2017 et à la télévision en 2018, un spot radio et des visuels diffusés en presse magazine viennent démontrer l'élégance des nouvelles constructions en bois, les innovations liées à la filière ou encore l'authenticité de ce matériau végétal. France Bois Forêt s'attelle ainsi à prouver que le bois est un matériau d'avenir pour la construction.



L'ONF qui commercialise plus de 40 % du bois d'œuvre mis sur le marché en France, se mobilise aux côtés de l'interprofession France Bois Forêt

Photo (p.37) : Siège de l'ONF Pays de la Loire à Nantes



LE MOT DE

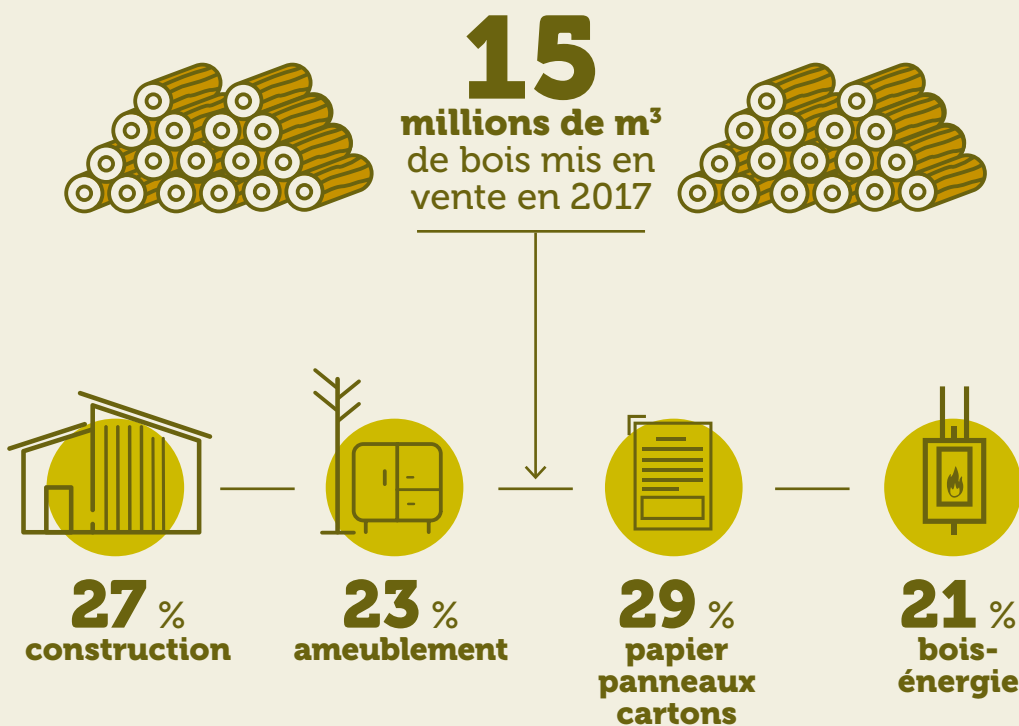


Cyril Le Picard

Président de France Bois Forêt

« La construction est une des locomotives de l'utilisation du bois. On voit beaucoup de prescripteurs, d'architectes et de bureaux d'études s'intéresser à ce matériau mais on souhaiterait faire encore progresser le marché. En France, sur 100 maisons, seulement 11 sont construites en bois contre 22 chez nos voisins anglais. Pourtant, il faut savoir qu'une maison en bois est construite cinq fois plus vite qu'une maison utilisant d'autres matériaux. Environnement, confort, créativité des constructions... Il n'y a que des avantages ! »

CONSOMMER DU BOIS, C'EST PRIVILÉGIER UNE RESSOURCE ÉCOLOGIQUE ET RENOUVELABLE !



CONSTRUCTION, AMEUBLEMENT, MATÉRIAUX ISOLANTS, EMBALLAGES, PALETTES, BOIS-ÉNERGIE... LES USAGES DU BOIS SONT PRÉSENTS PARTOUT DANS NOTRE QUOTIDIEN.

Bois-construction

De plus en plus présent et recherché dans la construction, le bois, même coupé, continue de stocker du carbone. Son utilisation permet également d'augmenter les propriétés thermiques des bâtiments tout en améliorant le bilan carbone global.

Bois-énergie

D'ici à 2030, la part des énergies renouvelables devrait représenter 32 % de la consommation finale d'énergie. Bois de chauffage, plaquettes forestières, granulés... Le bois-énergie est la première ressource renouvelable en France et s'impose comme une alternative durable aux ressources fossiles. Aujourd'hui, près de 400 000 logements disposent d'un chauffage et d'eau chaude sanitaire grâce à des réseaux de chaleur au bois.

Le choix du bois local

Produire et consommer du bois local, c'est privilégier des emplois non délocalisables et des services de proximité. Cette logique de circuits courts permet également de minimiser les transports et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Architectes et designers de demain, ils font le choix du bois

Le Festival de la forêt et du bois, dont l'ONF est partenaire, se tient chaque automne au domaine de la Bourdaisière en Indre-et-Loire. L'occasion d'expliquer au grand public, grâce à de nombreuses animations et ateliers, les enjeux de la filière forêt-bois. Cet événement constitue également un lieu d'échanges entre professionnels et a permis en 2017 de lancer l'appel à projets « Maison 100 % bois ». Le défi, ouvert aux professionnels comme aux amateurs, est exigeant. En plus d'être en bois du sol au plafond, l'ensemble de la réalisation devait être démontable, transportable et ne pas excéder un budget de 150 000 €. Un défi relevé par l'équipe lauréate et son projet sur maquette baptisée « Château Ambulant ». Les lauréats ont remporté la possibilité de voir leur idée se concrétiser grandeur nature lors de l'édition 2018.



LE NOUVEAU SIÈGE DE L'ONF SERA... EN OSSATURE BOIS !

L'ONF prévoit de quitter son siège de l'avenue de Saint-Mandé à Paris, pour une nouvelle construction tout en bois, située à Maisons-Alfort (Val-de-Marne). Le nouvel immeuble d'une surface de 7 000 m² minimum, devrait accueillir les quelque 360 personnels du siège d'ici fin 2020.

« Conçu à partir des dernières technologies en matière de construction bois, ce bâtiment innovant sera notre vitrine et participera à la promotion de la filière bois en France, explique Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF. Il sera conçu pour limiter au maximum les dépenses énergétiques et offrir de meilleures conditions de travail à nos équipes. »

CONSTRUCTION BOIS SUR LE TERRAIN

En France, 15 000 collectivités sont propriétaires de forêts. Aux côtés des élus, les équipes de l'ONF œuvrent au quotidien pour contribuer à faire de ces espaces de véritables leviers de développement des territoires.

DANS LE GRAND EST

LA FORÊT COMME SOURCE D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Xertigny, commune française située dans le département des Vosges, possède un vaste domaine forestier. Un atout majeur pour contribuer à l'attractivité du territoire, attirer touristes et nouveaux habitants mais aussi créer de l'emploi. Cela ne s'arrête pas là. Grâce à la politique territoriale mise en place par les élus locaux, le bois local, majoritairement du hêtre, est valorisé dans la construction d'équipements et de bâtiments publics. L'un des projets qui illustrent le mieux cette démarche de valorisation est sans doute la conception de gîtes en bois de hêtre, situés entre l'étang de la commune de Xertigny et la forêt communale.

Le site d'hébergement, nommé Woodies, est construit sous la marque *Terres de Hêtre*[®] et a vocation à devenir une véritable vitrine technologique. Au delà des constructions publiques, il s'agit de renforcer et de développer toute la filière locale du hêtre :

une ambition qui n'a pu être possible qu'avec le soutien et l'expertise de l'ONF dès le lancement du projet.

Au delà des bois récoltés par les équipes de l'ONF, les élus locaux ont pu compter sur la mobilisation de l'Office pour adapter les plans de coupes et la sylviculture à ce projet de territoire. « *Nous avons la chance d'avoir un partenaire très dynamique et présent. L'accompagnement des équipes de l'Office nous a permis d'avancer concrètement sur le projet et de contribuer à sa réussite* », témoigne Véronique Marcot, maire de Xertigny et vice-présidente du conseil départemental des Vosges.

*Nous avons la chance
d'avoir un partenaire
très dynamique et présent*

Véronique Marcot, Maire de Xertigny

Un contrat régional pour doper la filière bois

Le Grand Est est la première région française à avoir signé un contrat de filière bois avec l'État et les professionnels du secteur. Cet engagement vise à dynamiser le territoire mais aussi à valoriser le bois grâce à l'activation de différents leviers : une communication accrue sur la filière, une meilleure gestion des ressources, la sécurisation des approvisionnements et le développement des marchés du bois. Pour réussir cette stratégie forestière, la Région s'est directement appuyée sur l'ONF, gestionnaire de plus d'un million d'hectares de forêts sur le territoire. Une collaboration qui a notamment permis de rappeler la nécessité de sécuriser l'approvisionnement des scieries locales, mais aussi de se saisir des enjeux liés à la chasse, indispensable au renouvellement des forêts dans un contexte de surpopulation de gibiers.

Un bâtiment en bois pour l'ONF à Épinal

Mutualiser les ressources et les moyens, développer le bois local extrait des forêts domaniales des Vosges, s'inscrire dans la démarche territoriale de la communauté d'agglomération d'Épinal et son pôle d'excellence rural... Autant de raisons pour l'ONF et la Chambre de l'agriculture, toutes deux sous la tutelle du même ministère, de lancer un appel à projets pour la construction d'un bâtiment commun. Au delà de l'utilisation du bois local, les deux porteurs du projet souhaitent une réalisation intégrant des bois résineux mais également des bois feuillus, peu utilisés dans la construction. Un objectif qui s'inscrit dans un projet global de développement territorial autour notamment de la marque *Terres de Hêtre*[®] (voir article ci-dessus sur Xertigny). Rendez-vous en septembre 2019 pour l'inauguration de ce nouveau bâtiment.

LE MOT DE



Jean-Pierre Renaud

Directeur territorial Grand Est
à l'ONF

« Nous offrons la possibilité aux transformateurs de la région de connaître la quantité de bois disponible et à quel prix. Pour eux, c'est l'assurance de délivrer à leurs clients les volumes demandés quoi qu'il arrive. Concrètement, l'ONF est capable de récupérer les bois des 3 500 communes avec lesquelles il travaille. Cette organisation permet de réinjecter 50 % des volumes récoltés directement dans les scieries locales, c'est-à-dire à moins de 200 km. Avec le contrat régional filière bois, l'ONF travaille sur sa mission principale, celle de faire des forêts un levier de développement des territoires. »

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PENSER CIRCUIT COURT

L'ONF accompagne les collectivités locales qui souhaitent s'engager dans la construction de bâtiments publics en bois.

L'objectif? Dynamiser toute la filière bois et valoriser les acteurs locaux dans une logique de circuit court. C'est notamment le cas à Besançon (Doubs), où l'Office a contribué à fournir du bois issu directement de la forêt communale de Pontarlier pour rénover la toiture de la halle de son marché couvert. De la récolte à l'exploitation, la collectivité est assurée que le bois utilisé provient bien de son territoire. Elle favorise aussi l'emploi local en sollicitant uniquement les entreprises de rénovation et les scieries de son département.

Le saviez-vous ?

Produire et consommer du bois local, c'est privilégier des emplois non délocalisables et des services de proximité. Cette logique de circuits courts permet également de minimiser les transports et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

INNOVATION

Cap sur la sylviculture du futur

Optimiser la gestion forestière pour mieux répondre aux enjeux de transition énergétique et climatique... Tel est l'objectif du projet METIS (Mobiliser à l'échelle territoriale par l'innovation et la synergie), initié par les acteurs locaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ONF.

Les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, affichés notamment par la France et les pays rassemblés lors de la COP 21, passent par une meilleure gestion et mobilisation des ressources forestières. Pour répondre à cet enjeu, l'ONF, gestionnaire de 25 % des forêts françaises, place l'innovation et l'expérimentation au cœur de son action. Avec le projet METIS¹ (Mobiliser à l'échelle territoriale par l'innovation et la synergie), l'Office a initié, aux côtés de l'Union régionale des associations de communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, de nouvelles méthodes de travail associant acteurs publics et privés.

Penser la sylviculture de demain

« Six territoires ont été identifiés pour penser et expérimenter la sylviculture de demain au service de la filière forêt-bois locale et de la société dans son ensemble », explique Mathilde Massias, adjointe au directeur territorial Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONF. Parmi les nouvelles méthodes adoptées : le développement des transports du futur pour extraire les bois difficilement accessibles (voir encadré p. 43), ainsi que le recours à la télédétection laser et aux drones pour mieux cartographier la végétation, les reliefs et proposer une gestion forestière la plus adaptée aux contextes locaux.



LES SIX PÔLES D' ACTIONS DU PROJET METIS

- 1. Penser la sylviculture durable de demain face aux enjeux actuels et à venir**
- 2. Doter les territoires de documents de mobilisation public-privé**
- 3. Informatiser la connaissance de l'offre et de la demande**
- 4. Innover dans les matériels et les méthodologies de mobilisation**
- 5. Favoriser le développement de transports doux**
- 6. Coordonner et communiquer pour dupliquer**



© Flying Whales

Transport de grumes en zone montagneuse (image de synthèse).

Des îlots d'expérimentation pour l'observation de nouvelles essences, susceptibles de mieux s'adapter au changement climatique, seront également mis en place.

L'ONF et ses partenaires locaux prévoient la mise à disposition de nouveaux outils d'aide à la décision destinés aux gestionnaires forestiers et aux pouvoirs publics d'ici la fin d'année 2020. De quoi permettre aux forêts publiques françaises de jouer pleinement leur rôle pour répondre aux besoins des générations futures.

Mission data

Elle est partout, gigantesque et se multiplie à la vitesse grand V. Elle, c'est bien sûr la data, l'or noir du XXI^e siècle. L'ONF n'échappe pas à la règle. Piloté par l'Observatoire forestier des montagnes de l'Ain, un grand chantier a été lancé en 2017, portant sur l'acquisition de données multisources, le traitement des données récoltées et leur mise à disposition. L'enjeu : mieux connaître les forêts et le patrimoine végétal français. Une première expérimentation sera menée en 2018 en Savoie.

1. Projet labellisé dans le cadre de l'appel à projet national « Innovation et investissements pour l'amont forestier ».

LES « BALEINES VOLANTES », TRANSPORTS DU FUTUR

Les partenaires du projet METIS expérimentent le transport de bois par dirigeable. Trois sites seront équipés de ces « baleines volantes » aux atouts écologiques indéniables. « *C'est un vrai scénario futuriste, indique Mathilde Massias, adjointe au directeur territorial Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONF. Tout l'intérêt de ce dirigeable géant est d'éviter le transport pour aller chercher du bois dans des zones isolées. La phase de test permettra d'étudier la faisabilité économique et opérationnelle de l'accueil de ce type d'outil sur le territoire.* ». Les dirigeables rendraient accessible une ressource bois additionnelle estimée à 1 million de m³ sur cinq ans.

INNOVATION

SUR LE TERRAIN



Le secteur forêt-bois n'est pas à l'abri des évolutions du temps. En 2017, des travaux forestiers de grande ampleur ont été mis en œuvre sur le territoire. Une mobilisation des hommes et des techniques, toujours plus innovantes, dans les forêts publiques françaises.

DU BOIS-ÉNERGIE EXPORTÉ PAR VOIE FLUVIALE AU DANEMARK

ONF Énergie et les équipes des agences territoriales du Grand Est et de Seine-Nord expérimentent le transport maritime du bois-énergie. Une prouesse technique et logistique qui privilégie un mode de transport plus respectueux de l'environnement.

Affrété par l'ONF, un bateau contenant 4 000 tonnes de bois est parti de Rouen début novembre 2017 à destination de la centrale biomasse de Skærbæk (Danemark). Des plaquettes forestières en provenance des forêts domaniales de la Métropole de Rouen et de la région Île-de-France, ont ainsi été acheminées par voie d'eau en deux semaines : « Ce premier test a permis de valoriser un gisement important de bois-énergie non utilisé jusqu'alors et

d'expérimenter la logistique très complexe de chargement d'un bateau », explique Aymeric Albert, chef du département commercial Bois à l'ONF.

Succès de l'opération

Sélection des stocks, livraison des bois, broyage du bois en forêt et acheminement des plaquettes forestières... Une opération 100 % ONF, réalisée avec succès grâce à l'investissement des forestiers de l'agence territoriale de Rouen, de la direction territoriale Seine-Nord et des équipes ONF Énergie. Plus écologique que le transport routier, cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la stratégie nationale bas-carbone prévue par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Selon Aymeric Albert, « 150 camions auraient alors été nécessaires pour mener à bien cette opération ».





UN PREMIER CÂBLE-MAT POUR L'ÎLE DE LA RÉUNION

En 2017, l'ONF à la Réunion s'est équipé de matériel de pointe pour extraire les bois en forêt de Terre-Plate (Salazie). Une bonne nouvelle pour la filière bois locale.

À La Réunion, la forêt de *Cryptomerias Japonica* de Terre-Plate est un gisement stratégique de résineux pour la filière bois régionale, avec près de 94 hectares de surface productive. L'installation d'un nouveau téléphérique de transport par câble-mat, opérée par l'entreprise extérieure (SEFTA), a permis de relancer l'exploitation du bois, stoppée ces dernières années en raison d'un matériel inadapté.

Développer la filière bois locale

« La spécificité du massif rendait son exploitation inaccessible par la route. Or le développement de la filière bois locale est au cœur de nos priorités », précise Sylvain Léonard, directeur régional ONF. Désormais en place, ce nouvel équipement permettra d'exploiter 26 000 m³ de bois durant les 5 à 8 ans à venir et de réduire la pénibilité du travail. Le chantier de Terre-Plate sera opérationnel en mars-avril 2018, dès la fin de la saison cyclonique.

L'approvisionnement de la scierie Sciages de Bourbon, filiale commune de l'ONF et des acteurs économiques réunionnais, est ainsi assuré.

Le développement de la filière bois locale est au cœur de nos priorités

Sylvain Léonard, directeur régional ONF



2017, L'ONF EN ACTION



Agir pour l'environnement et le climat



BIODIVERSITÉ

Préserver la richesse écologique des milieux forestiers

À l'ONF, six réseaux naturalistes assurent, partout en France, de nombreuses opérations de suivi et de préservation de la biodiversité. Tour d'horizon des grandes actions menées en 2017.

Biologiquement plus riches et plus diverses que beaucoup d'autres écosystèmes terrestres, les forêts abritent des milliers d'espèces végétales, animales et fongiques, indispensables à la vie sur terre. Préserver la biodiversité est l'une des missions centrales de l'Office national des forêts. Dans le cadre des actions menées par les gestionnaires forestiers, telles que la conservation d'arbres morts ou l'interruption de travaux pendant les périodes de nidification des oiseaux, 230 experts forestiers agissent chaque année sur le terrain au sein de six réseaux naturalistes. Près de 180 missions ont été engagées en 2017, animées par un enjeu commun : effectuer des inventaires, des observations et des études scientifiques afin d'analyser la richesse écologique des espèces présentes en forêt et contribuer à leur maintien.

C'est notamment l'un des objectifs du réseau national Cigogne noire, créé par l'ONF pour assurer la survie de cet oiseau migrateur protégé, classé sur la liste rouge des espèces menacées en France.

En 2017, plusieurs opérations spéciales ont été réalisées dans la moitié nord de la France consistant à poser, sur des cigognes adultes, des bagues et des balises GPS. De quoi permettre ensuite d'étudier le parcours, la durée et la vitesse de migration de ces espèces et de définir, grâce aux données collectées, des mesures de protection ou de restauration des milieux.

17 nouvelles espèces découvertes !

Chaque année, plus de 400 000 données, portant sur 6 000 espèces forestières ou appartenant à des milieux associés à la forêt (landes, mares, lisières, dunes...), sont collectées par les naturalistes avant d'être transmises à l'inventaire national du patrimoine naturel. Les forestiers savent aussi que la forêt constitue un terrain d'étude infini qui n'a pas fini de révéler ses trésors : en 2017, 17 nouvelles espèces (lichens, mousses, champignons, insectes) ont ainsi été découvertes !



UN INVENTAIRE EUROPÉEN POUR LE MILAN ROYAL

Classé sur la liste rouge des espèces menacées en France, le Milan royal fait l'objet d'un plan national d'action, piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Dans les années 1990, l'espèce a subi une baisse de 80 % de ses effectifs. Les 7 et 8 janvier 2017, un comptage de ce rapace présent en Europe a été réalisé dans les Pyrénées, chef-lieu des milans royaux hivernant en France. La Ligue de protection des oiseaux (LPO) et les équipes naturalistes du réseau Avifaune de l'ONF ont ainsi mobilisé plus de 200 observateurs issus de 15 organisations environnementales. Au total, 5 000 oiseaux ont été répertoriés.



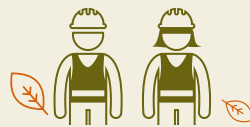
Forestiers naturalistes en mission d'écoute des oiseaux nicheurs dans la réserve naturelle des Dunes et Marais d'Hourtin (Gironde).

Des actions pour la sauvegarde d'espèces marines

L'ONF a initié en 2017 une action de sauvegarde des tortues marines et de l'iguane des Petites Antilles, dans le cadre de la reconduite des plans nationaux d'actions en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin. Les actions menées sur le terrain concernent la protection et la gestion des habitats marins et terrestres, indispensables à la survie de ces espèces !

Une nouvelle réserve naturelle à Mayotte

Les forêts publiques de Mayotte jouent un rôle fondamental sur les ressources en eau et la lutte contre l'érosion des sols. Quatre ans après le lancement d'une étude sur la mise en place d'une protection adaptée au territoire, portée avec la direction environnementale de l'aménagement et du logement, la création d'une Réserve naturelle nationale sur les Monts des Crêtes est engagée. Cette réserve couvrira 2 981 hectares, soit plus de 50 % des forêts publiques de Mayotte gérées par l'ONF.



230

experts forestiers agissent chaque année sur le terrain au sein de six réseaux naturalistes



180

missions engagées en 2017



plus de **400 000**

données collectées, portant sur **6 000 espèces forestières** ou appartenant à des **milieux associés à la forêt** (landes, mares, lisières, dunes...)

BIODIVERSITÉ

L'ONF, partenaire de l'Agence française pour la biodiversité

La signature d'une première convention-cadre entre l'ONF et l'Agence française pour la biodiversité emboîte le pas d'une série d'actions concrètes en faveur du maintien et du développement de la richesse écologique des milieux forestiers.

Acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'ONF ont uni leurs forces en signant leur première convention-cadre le 24 octobre 2017. L'objectif : soutenir les politiques publiques de reconquête de la biodiversité et de gestion des territoires forestiers publics.

Autre enjeu de cette coopération : l'amélioration des missions de police de l'environnement assurées, en Métropole comme en Outre-mer, par des agents assermentés de l'ONF et de l'AFB.

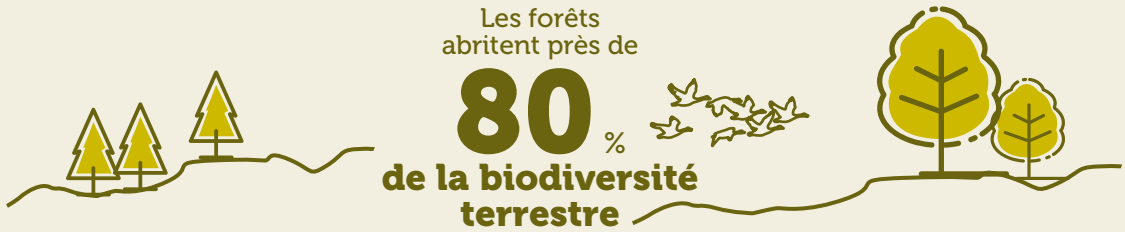
Une expertise mutualisée

Analyse de la biodiversité, recherche et développement, gestion d'aires protégées, éducation à l'environnement... Autant de missions sur lesquelles les deux établissements souhaitent agir ensemble pour renforcer l'efficacité de leurs actions. L'AFB et l'ONF mutualisent ainsi leur expertise naturaliste en faveur des milieux terrestres et notamment forestiers gérés par l'Office. Ensemble, ils souhaitent construire un vaste réseau d'observation et d'information autour de la biodiversité. Christophe Aubel, directeur général de l'AFB, se félicite de cette initiative : « *Ce partenariat est important car la forêt française est un des lieux de résilience de la biodiversité. Elle est également le symbole de ce qu'il faut réussir à faire dans nos sociétés : concilier activités humaines et préservation de la biodiversité* ».



De gauche à droite : Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF et Christophe Aubel, directeur général de l'AFB.

LA FORÊT, L'OR VERT DE LA PLANÈTE



UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

EN MÉTROPOLE



138
espèces
d'arbres



73
espèces de
mammifères



120
espèces
d'oiseaux



près de
30 000
espèces de
champignons et autant
d'espèces d'insectes

Hotspot mondial
de biodiversité,
la Guyane est
recouverte
par la forêt à



EN GUYANE



près de
400 000
espèces végétales
et animales



plus de
1 300
espèces
d'arbres

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bois mort
héberge
25 %
de la
biodiversité
forestière

LA FORÊT 2^e PUIITS DE CARBONE DE LA PLANÈTE

Chaque
année
en France

8
milliards de tonnes
de CO₂ absorbées

70
millions de tonnes
de CO₂ captées



Un arbre de
5 m³
peut absorber



5
tonnes
de CO₂



5
vols aller-retour
entre Paris
et New-York

RÉSEAU RENECOFOR

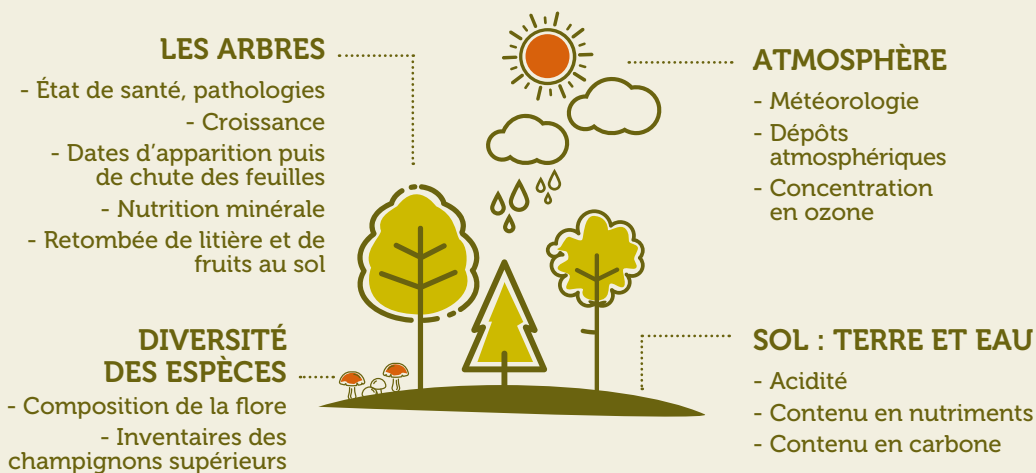
25 ans d'observation des écosystèmes forestiers

En 2017, le réseau RENECOFOR a fêté ses 25 ans. Plus de trois cents personnes ont répondu à l'appel de l'ONF pour assister à l'événement. L'occasion de valoriser les observations et études réalisées par le réseau depuis sa création, mais aussi de débattre sur les perspectives envisagées en réponse notamment aux enjeux du changement climatique.

Professionnels, forestiers, scientifiques, chercheurs ou encore membres du milieu associatif... Ils étaient nombreux à répondre à l'appel lancé par l'ONF et le réseau RENECOFOR du 11 au 13 octobre 2017 au Palais des congrès de Beaune (Côte-d'Or). Concernés à leur échelle par la forêt et par la prise en compte des questions environnementales, tous ont assisté à une

rétrospective des recherches et enseignements tirés de vingt-cinq années de suivi des écosystèmes forestiers : « Avant RENECOFOR, nous n'avions que très peu conscience de la pollution atmosphérique, de ses retombées et de ses effets », observe Anne Probst, directrice de recherche au CNRS et partenaire historique du réseau.

LES COMPOSANTES DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER OBSERVÉES DANS LE RÉSEAU RENECOFOR



LES ORIGINES DU RÉSEAU

Dans les années 80, la crainte de l'impact des émissions de polluants atmosphériques sur l'environnement motive la création d'un laboratoire national d'observation des forêts. Créé en 1992 par l'ONF, le réseau RENECOFOR est actif sur 102 sites à travers la France métropolitaine.

25 ans après, quels constats ?

Depuis sa création en 1992, le réseau RENECOFOR assure le suivi et l'étude de trois phénomènes : la réaction des écosystèmes forestiers aux évolutions du climat ; l'équilibre des éléments nutritifs, sous l'effet des pollutions atmosphériques ; l'évolution de la diversité des espèces végétales.

En 25 ans, le réseau a accumulé 80 millions de données, correspondant à 900 types de mesures différents.

Après 25 ans d'action, quels sont les grands constats ? Les partenaires relèvent notamment, contre toute attente, une augmentation du stock de carbone contenu dans les sols qui a permis de contribuer à préserver leur fertilité et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Autre constat encourageant : la diminution des dépôts de polluants acidifiants, même si « l'acidification reste une menace là où les sols sont les plus pauvres et les plus sensibles », explique Manuel Nicolas, pilote national du réseau RENECOFOR. Les acteurs constatent en revanche que si les arbres forestiers n'ont pas subi de dépérissement majeur ces dernières années, ils se révèlent très vulnérables aux événements extrêmes – tempêtes, canicules – survenus depuis 1999.

« Leur capacité à s'adapter au réchauffement du climat est incertaine. C'est pourquoi nous menons de nombreuses expérimentations prenant en compte différents scénarios climatiques pour permettre de préparer l'avenir et d'assurer la pérennité des forêts », témoigne Jérôme Piat, chargé de recherche et développement à l'ONF.

LE MOT DE



Manuel Nicolas

Pilote national du réseau RENECOFOR et chercheur à l'ONF

« Les forêts évoluent, mais pas toujours dans le sens attendu. Leur fonctionnement complexe rend leurs réactions difficiles à prévoir face à des menaces environnementales qui se sont diversifiées. Leur avenir reste donc incertain et leur observation plus que jamais d'actualité. »



LE MOT DE



Patrice Soulé

Responsable technique
du laboratoire d'analyse
des végétaux de l'Inra
Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux

« **RENECOFOR a un rôle de lanceur d'alerte. Il doit autant que possible donner de la visibilité sur des changements problématiques. L'autre grand intérêt est évidemment l'entretien et le suivi remarquable des forêts françaises dans la durée.** »

Une grande aventure humaine et scientifique

Au delà des échanges dédiés au bilan et aux perspectives du réseau RENECOFOR, l'événement organisé à Beaune visait aussi à rendre hommage aux femmes et hommes engagés dans cette grande aventure scientifique : « *Si le terme "réseau" renvoie à l'existence des 102 sites d'observation permanents, il évoque aussi toutes les personnes mobilisées qui concourent à sa réussite globale et à qui l'on doit la continuité et la qualité des informations recueillies dans la durée* », témoigne Manuel Nicolas.

Mesures d'acidification du sol, de croissance des arbres, analyse des eaux de pluie, du stockage de carbone en forêt... Au quotidien, techniciens forestiers, botanistes, ingénieurs et scientifiques observent, collectent et analysent des données. Celles-ci offrent aux politiques publiques et au monde de la recherche des informations cruciales sur le fonctionnement et l'évolution de l'écosystème forestier.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le chêne sessile à l'épreuve du climat en Europe

En partenariat avec l'Inra, l'ONF étudie le comportement du chêne sessile et sa résilience face au changement climatique dans des tests de comparaison appartenant à un réseau qui s'étend sur toute l'Europe. Publiées en 2017, les analyses des données de ce réseau permettent d'apprécier comment les populations de chêne se comporteront face au changement climatique.

Dans une longue et étroite collaboration, chercheurs de l'Inra et de l'ONF ont installé il y a 30 ans un suivi de plantations expérimentales, appartenant à un réseau européen qui s'étend depuis l'Angleterre et la Scandinavie jusqu'en Turquie. Au total, des populations d'arbres issues de 116 origines géographiques différentes ont été plantées dans 23 forêts européennes. En France métropolitaine, l'ONF a accueilli des plantations comparatives de chênes dans quatre forêts domaniales : la Petite-Charnie (Sarthe), Vierzon (Cher), Sillégnay (Moselle) et Vincennes (Nièvre). L'analyse des résultats a été publiée dans la revue *Global Change Biology* en 2017. Elle permet d'évaluer la résilience du chêne sessile aux variations climatiques en Europe.

Conseiller les gestionnaires forestiers

Le chêne sessile serait faiblement sensible aux variations climatiques, même si les réponses diffèrent légèrement selon l'origine géographique de l'arbre. « Ces plantations avaient comme objectif initial de permettre de conseiller les gestionnaires forestiers sur les origines

ayant les meilleurs potentiels de croissance et de qualité », explique Myriam Legay, chef du département Recherche, Développement et Innovation à l'ONF.

Évaluer les effets du changement climatique

Comment un chêne, issu de la forêt française de Bercé (dans la Sarthe), s'adapte-t-il à une implantation dans une forêt hongroise ou scandinave ? Les équipes de l'ONF et leurs partenaires évaluent comment des chênes adaptés à leur climat d'origine peuvent se comporter, dès lors qu'ils sont soumis à d'autres paramètres climatiques. Les résultats montrent par exemple que les populations qui poussent dans les conditions les plus sèches, comme en forêt de Bercé, ne sont déjà pas en situation de croissance optimale en climat actuel. Les conséquences du changement climatique sur ces populations dépendront grandement du scénario de changement climatique. « *Ce travail éclaire la question de l'intérêt, des limites et des conditions d'une éventuelle migration assistée du chêne sessile en Europe* », poursuit Myriam Legay. À suivre...

LES CHÊNAIES, TRÉSOR DES FORÊTS FRANÇAISES

Couvrant plus de 1,5 million d'hectares en France, le chêne, considéré par les forestiers comme le « trésor » des forêts françaises, est une essence d'intérêt majeur. Valorisée dans le secteur de la tonnellerie, la production des plus belles qualités est le fruit d'une gestion sylvicole rigoureuse menée par plusieurs générations de forestiers, comme notamment dans les forêts emblématiques de Tronçais et de Bercé. D'un point de vue écologique et culturel, le chêne est le symbole de la forêt régénérée naturellement et dessine des paysages particulièrement appréciés par les visiteurs.

CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRAIN



DES PLANTATIONS PILOTES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Depuis plusieurs années, l'ONF mène des expérimentations visant à préparer l'avenir des forêts face au réchauffement climatique. En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF développe une série de dispositifs afin d'adapter de façon préventive la gestion sylvicole aux variations du climat. Les observations faites sur le terrain fournissent des informations précieuses aux gestionnaires ainsi qu'au monde de la recherche.

Puits de carbone, les forêts ont un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. En 2017, l'ONF est partie prenante dans la construction et l'accompagnement technique de l'association Sylv'ACCTES. Cette structure porte un objectif d'atténuation du changement climatique, en capitalisant sur la fonction de puits de carbone des forêts régionales. Fondée en 2015 par la région Auvergne-Rhône-Alpes, la banque Neuflyze OBC et le Grand Lyon, « Sylv'ACCTES crée un lien ville-campagne pour une société partagée. Les actions menées collectivement préparent une forêt qui luttera contre le changement climatique et offrira du bois et des services durablement », explique François-Xavier Nicot, directeur territorial adjoint à l'ONF.

La forêt, un laboratoire scientifique à ciel ouvert

Grâce aux subventions de Sylv'ACCTES, les forestiers ont lancé une expérimentation visant à transférer et à planter, dans les forêts du Diois (Drôme), des cèdres du Mont Ventoux. Pourquoi le Mont Ventoux ? « Les cèdres de ce territoire ont déjà été enrichis génétiquement par des arbres provenant de l'Atlas algérien. Ce brassage génétique les a rendus moins fragiles aux conditions de fortes chaleurs et de sécheresse. Nous espérons, dans la même logique, que nos arbres du Diois pourront s'enrichir génétiquement à leur tour et devenir plus résistants », poursuit le directeur territorial adjoint.

En Isère, d'autres plantations d'essences nouvelles ont également été effectuées, en collaboration avec les collectivités territoriales mais aussi avec les scieries locales, partenaires essentiels de la filière forêt-bois. La forêt montagnarde de Matheysine a ainsi accueilli des épicéas du Caucase – qui pourront se croiser avec l'épicéa local – et des cèdres de l'Atlas. Un nouveau laboratoire scientifique à ciel ouvert pour les forestiers et les chercheurs.



LE GRAND EXODE CLIMATIQUE DES ARBRES DU PROJET GIONO

Découvrez sur la chaîne Youtube de l'ONF le projet GIONO. Présentée en 2016 à Paris lors de la COP 21, cette démarche de « migration assistée » des espèces a connu un retentissement dans toute l'Europe. De nombreux pays réfléchissent aujourd'hui à lancer une même expérience.

Rendez-vous sur www.youtube.com

LE MOT DE



Myriam Legay

chef du département
Recherche, Développement
et Innovation à l'ONF

« Certaines espèces implantées depuis des centaines d'années et jusqu'alors prospères deviennent, dans certaines zones, inadaptées et vulnérables au climat actuel. Il est encore difficile de formuler des conclusions, mais il est certain que de tels changements aussi rapides ne pourront se faire sans conséquence. Pour les équipes de l'ONF, chargées d'élaborer des documents d'aménagement forestiers établis sur 20 ans, cela implique de prendre en compte dès aujourd'hui la question du changement climatique. Avec l'objectif notamment de tester et de privilégier des essences qui garantiront la vitalité des forêts de demain, et donc leur potentiel en matière de stockage de carbone. »

DES « ÎLOTS D'AVENIR » DANS LE DOUBS

Au printemps 2017, des plantations expérimentales ont été installées en forêt communale de Voires (Doubs). Dans ces « îlots d'avenir » d'une surface de 50 ares à 1 hectare, les forestiers testent l'adaptation, au climat actuel et futur, de quatre provenances de sapins méditerranéens (originaires de Turquie et d'Asie) et de sapins pectinés issus de peuplements de l'Aude. L'intérêt de cette migration assistée est double : préserver, d'une part, ces peuplements en difficulté par rapport au changement climatique dans ces zones méridionales, et d'autre part, apporter de nouveaux gènes dans les peuplements plus septentrionaux pour faciliter leur adaptation au changement climatique. Avec en filigrane toujours le même pari : enrichir les espèces locales grâce au brassage génétique opéré avec d'autres arbres plus résistants aux nouvelles conditions climatiques. À plus long terme, ce réseau d'îlots d'avenir implanté à l'échelle nationale serait complémentaire de la démarche de migration assistée entreprise au travers d'expérimentations du type Giono.



Dans la forêt domaniale de Plachet (Haute-Marne), un exemple réussi d'introduction de sapins méditerranéens sur plateau calcaire superficiel.

FORÊTS ET ZONES HUMIDES SUR LE TERRAIN



© Perrotault/Elise/ONF

RESTAURER LES ZONES HUMIDES EN FORÊT DE CHAUX

Afin de contrôler les périodes de baisse des eaux, d'assèchement et de crues dans la forêt de Chaux (Jura), l'ONF travaille en étroite concertation avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

Les cours d'eau du massif de la forêt de Chaux ont par nature un faible débit. Cette caractéristique hydrologique, liée au contexte géologique du lieu, a été amplifiée par l'action humaine il y a une soixantaine d'années. Des travaux de drainage, réalisés dans la forêt pour faciliter le reboisement de parcelles, ont provoqué l'intensification des phases d'assèchement dans un sens et de crues dans l'autre. Cette situation a alerté l'ONF et donné naissance dès 2013 à un accord-cadre de coopération avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

45 km de cours d'eau restaurés

Cet accord organise une coopération pour restaurer les milieux humides de la forêt de Chaux, avec l'objectif de protéger le massif situé en zone Natura 2000¹.

Le plan d'action insiste notamment sur la Clauge, un affluent du Doubs qui dispose d'un débit d'étiage particulièrement faible. L'ONF et ses partenaires s'engagent également à restaurer tous les milieux aquatiques concernés, soit 45 km de cours d'eau et bassins-versants. « *C'est un programme ambitieux visant à maintenir l'équilibre forestier et à prévenir les risques de crues* », indique Frédéric Sassard, référent Eau territorial à l'ONF.

Premières améliorations observées

La première tranche de travaux réalisée en 2017 montre une nette amélioration du fonctionnement hydrologique et biologique des cours d'eau. Ce résultat a pu être observé grâce à un suivi technique et scientifique réalisé par l'ONF. « *Des observations, diagnostics et mesures ont été engagés en amont des travaux pour connaître l'état des milieux aquatiques, adapter nos actions et mesurer l'efficacité du dispositif* », poursuit Frédéric Sassard. Une logique de suivi qui s'intègre pleinement aux orientations du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée.

1. Le réseau européen Natura 2000 rassemble un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

AUX CÔTÉS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Par sa composition et son couvert végétal, la forêt préserve la qualité de l'eau, limite l'érosion des sols et participe à la qualité de nombreuses zones humides. En 2017, l'ONF a poursuivi sa collaboration aux côtés des Agences de l'eau en signant, le 16 juin à Toulouse, une convention-cadre avec l'agence Adour-Garonne. Les grandes lignes de ce partenariat concernent la connaissance et la préservation des zones humides, la gestion des cours d'eau forestiers, la valorisation de la biodiversité et le partage d'expériences concernant la prise en compte du changement climatique. Un premier bilan des actions sera établi fin 2018.

Le saviez-vous ?

Couvrant plus d'un quart du territoire français, les forêts jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement en eau et la protection des zones de captage, en contribuant à réguler les débits et à filtrer les eaux.

Depuis 2013, l'ONF développe des accords-cadres de coopération avec les Agences de l'eau : Rhône-Méditerranée-Corse ; Seine-Normandie ; Loire-Bretagne ; Rhin-Meuse ; Adour-Garonne ; Martinique. Ils permettent de réaliser les objectifs nationaux fixés par la politique de l'eau et par la directive européenne cadre sur l'eau en matière de préservation et de restauration des milieux humides.

LE MOT DE



Guillaume Choisy

Directeur général de l'Agence
de l'eau Adour-Garonne

« L'ONF est un établissement ancré au cœur des territoires avec lequel l'Agence de l'eau partage l'ambition d'une gestion équilibrée des milieux aquatiques au bénéfice de la population et des espaces forestiers. »

GESTION DURABLE DES FORÊTS

Lutter contre le déséquilibre forêt-gibier

Dans près d'un tiers des massifs forestiers domaniaux, la pression du gibier met en péril la régénération forestière. Un constat alarmant sur lequel l'ONF se mobilise depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires.

La chasse n'est pas une simple activité de loisir, c'est aussi une démarche indispensable à la préservation des écosystèmes forestiers. De nombreuses forêts font en effet face aujourd'hui à une surpopulation de cerfs, de chevreuils et de sangliers. Très friands de pousses et de jeunes arbres, ces animaux, présents en trop grand nombre, compromettent le renouvellement des peuplements forestiers. « Parmi les 34 % des surfaces de forêts domaniales se trouvant en situation de déséquilibre forêt-gibier, 8 % voient cet équilibre compromis et 26 % dégradé. Cette situation, qui a également un effet néfaste sur la biodiversité, est particulièrement préoccupante dans les massifs du nord et du nord-est de la France », explique Renaud Klein, responsable national Chasse à l'ONF.

La nouvelle procédure de relocation des baux de chasse, initiée par l'ONF en 2016, a amorcé le début d'une série d'actions en faveur de la résolution de cette crise. Désormais, un contrat cynégétique et sylvicole

34 % des surfaces de forêts domaniales se trouvent en situation de déséquilibre forêt-gibier

Parmi elles, **8 %** voient cet équilibre compromis

et **26 %** dégradé

signé avec les chasseurs fixe des objectifs triennaux à atteindre en matière d'équilibre forêt-gibier. « Si ces objectifs ont été atteints, un bonus sur le montant des loyers sera accordé », précise Renaud Klein. Sur les secteurs sensibles, l'ONF s'engage également à accompagner les communes, notamment dans le cadre des plans de chasse et des aménagements cynégétiques, au service de la restauration de cet équilibre forêt-gibier.



UN SITE INTERNET 100 % CHASSE



L'ONF enrichit sa communication d'un nouveau site Internet consacré à la chasse. Informatif et pratique, il renseigne les professionnels du secteur, mais aussi les particuliers sur les actualités générales, les locations des licences et baux de chasse, les zones de chasse par région...

Rendez-vous sur www.chasse.onf.fr



© Pierre Mathis/ONF

La recherche au service de l'action

Les équipes de recherche de l'ONF sont aussi mobilisées aux côtés de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) dans le cadre d'une convention signée pour la période 2013-2018. En 2017, un séminaire a été organisé entre les deux partenaires pour définir de nouvelles perspectives. « *Il ne s'agit plus seulement d'accumuler des connaissances, mais de permettre aux gestionnaires forestiers de disposer d'outils plus performants pour agir* », explique Vincent Boulanger, responsable du pôle Recherche, Développement et Innovation de Fontainebleau. Parmi les leviers d'action : le développement d'« enclos », dispositifs permettant aux forestiers d'exclure le gibier, par l'installation de grillage, d'une zone donnée. « *En tant que chercheurs, nous comparons ensuite la capacité de régénération des peuplements situés dans ces « enclos » à celle situés dans des « exclos », c'est-à-dire les milieux ouverts où circule librement la faune sauvage* », poursuit le responsable RDI. Autre enjeu pointé : l'importance de porter à la connaissance des acteurs institutionnels comme du grand public, la question du déséquilibre forêt-gibier et du rôle de la chasse pour préserver les forêts.

LE GIBIER MODIFIE LA COMPOSITION DU PEUPEMENT FORESTIER

En 2017, une étudiante en 3^e année de master au CNRS de Montpellier a analysé plusieurs situations d'échec de régénération forestière. Co-encadré par des chercheurs de l'ONF et de l'ONCFS, sa thèse met en lumière l'existence d'un phénomène d'inversion des essences en forêt causé par le gibier. Une situation suivie de près par les chercheurs puisque certaines de ces essences menacées sont identifiées comme particulièrement résistantes au réchauffement climatique.



2017, L'ONF EN ACTION

Au plus près des populations et des territoires



FORÊTS PÉRIURBAINES SUR LE TERRAIN



UN NOUVEAU MODE DE GESTION SYLVICOLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans les forêts franciliennes, l'ONF adapte sa gestion forestière pour mieux répondre aux attentes des habitants.

Versailles, Fontainebleau, Meudon, Sénart... Ces forêts situées à proximité de Paris accueillent un public très nombreux, avec près de 100 millions de visites enregistrées annuellement. Dans ces espaces considérés par les riverains comme un véritable poumon vert, la notion de paysage occupe une place centrale. C'est cet attachement fortement revendiqué par les promeneurs qui a poussé l'ONF à adapter, en concertation avec les collectivités locales, ses modes de gestion sylvicole. L'objectif : mettre fin aux coupes rases d'ici à 2024, en passant progressivement d'une gestion en futaie dite « régulière » à une futaie « irrégulière ».

Maintenir un couvert boisé permanent

« Plutôt que de couper tous les arbres situés dans une parcelle d'exploitation forestière, nous allons maintenir dans ces mêmes espaces un couvert boisé permanent avec des arbres de taille et d'âge différents », explique Éric Goulouzelle, directeur territorial Seine-Nord à l'ONF. De quoi éviter de bousculer les habitudes des riverains et des promeneurs, tout en conservant les mêmes objectifs de production de bois. « En Île-de-France, 243 000 m³ de bois sont récoltés chaque année pour permettre d'alimenter la filière locale. Cette récolte est essentielle pour répondre aux besoins de la société en termes d'usage (bois de chauffage, bois de construction), d'emploi et de développement économique » poursuit le directeur territorial.

Sénart, forêt pilote

Progressivement mis en place dans les cinquante forêts d'Île-de-France, ce mode de gestion a été expérimenté pour la première fois en forêt de Sénart. Après de nombreuses réunions associant plus de 600 partenaires territoriaux (élus, associations, etc.), le plan d'aménagement forestier a été révisé, permettant de fixer dans cette forêt une nouvelle gestion sylvicole pour les vingt ans à venir.

UNE NOUVELLE DIRECTIVE POUR LA GESTION DES FORÊTS PÉRIURBAINES

Le 28 décembre 2017, Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF, a signé une nouvelle instruction visant à établir des principes nationaux de gestion pour les forêts périurbaines. Définition des grandes orientations de gestion forestière avec les collectivités et les acteurs territoriaux (chasseurs, acteurs économiques, associations), renforcement du dialogue avec les populations locales dans les comités de massifs forestiers, développement de nouvelles compétences au sein des équipes... Telles sont les orientations fixées pour contribuer à l'émergence d'un véritable projet de territoire autour de la forêt et du bois.

LE MOT DE



© Henri 91

Brigitte Vermillet

Vice-présidente du conseil départemental de l'Essonne et maire de Sénart

« À l'échelle du Département, nous souhaitons valoriser la production de bois en forêt de Sénart pour faire vivre notamment la filière bois-énergie locale. En tant qu'élue, je comprends les inquiétudes des riverains lorsque des coupes d'exploitation viennent modifier les paysages qu'ils ont l'habitude de parcourir régulièrement. Tout l'enjeu de notre partenariat avec l'ONF est de parvenir à concilier les enjeux économiques et ceux liés à l'accueil du public. »



© Patrick Nathalia/ONF

FORÊT D'EXCEPTION®

Le réseau prend de l'ampleur

Avec trois nouvelles forêts domaniales labellisées en 2017, le label Forêt d'Exception® poursuit la valorisation en France de ses forêts emblématiques.



De gauche à droite : Guylaine Archevêque, directrice territoriale ONF Pays de la Loire, Régis Vallienne, co-président du comité de pilotage de Bercé Forêt d'Exception® et président du Pays de la Vallée du Loir et Stéphane Le Foll, député de la Sarthe et ancien ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts.

Des synergies au service d'un territoire à Bercé

Le 18 mars 2017, la forêt de Bercé, située dans la Sarthe, a reçu le label Forêt d'Exception® en présence de Stéphane Le Foll, alors ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Si cette démarche tend bel et bien à favoriser la synergie entre les acteurs au service d'un territoire, Bercé en est un excellent exemple. De nombreux projets ont ainsi pu être initiés, tels que l'opération « Les ruchers de Bercé », permettant de financer l'installation d'un apiculteur en forêt grâce à un mécénat participatif, ou encore « Graine de forêt », pilotée par l'entreprise *Kinomé* avec le soutien de la fondation « Léa Nature », qui a permis la plantation de 2 000 arbres sur une parcelle incendiée en 2014. Avec *Carnuta, Maison de l'homme et de la forêt* située en bordure de massif et portée par l'ensemble des partenaires locaux du label, le public a également pu bénéficier d'une cinquantaine de visites guidées destinées à faire découvrir les richesses de la forêt mais aussi ses différents rôles au service de la société.

Plusieurs massifs forestiers domaniaux emblématiques, souvent de renom international, sont aujourd'hui le symbole de la richesse historique, culturelle et environnementale du patrimoine forestier français. En concertation avec ses partenaires, l'ONF, gestionnaire de ces espaces, y mène une politique de mise en valeur ambitieuse dans le cadre du label Forêt d'Exception®. « *Forêt d'Exception, c'est à la fois un réseau de référence pour une gestion durable et concertée du patrimoine forestier, et un laboratoire pour l'action et l'innovation* », témoigne Christèle Gernigon, pilote national du réseau à l'ONF. Aujourd'hui, dix-sept territoires sont engagés dans cette démarche de dynamique territoriale réunissant des forestiers, des élus et acteurs institutionnels locaux, des associations et des entreprises.

LE RÉSEAU FORÊT D'EXCEPTION® EN UN COUP D'ŒIL

Huit territoires sont aujourd'hui labellisés Forêt d'Exception® en France. La Montagne de Reims (Mame), Bercé (Sarthe) et Tronçais (Allier) appartiennent depuis peu au cercle très prisé des forêts labellisées, rejoignant Fontainebleau, Verdun, la Grande-Chartreuse, Rouen et Val Suzon.

LE MOT DE



Paul Arnould

Président du comité national Forêt d'Exception®

« Les maîtres mots de la démarche Forêt d'Exception® ont pour noms : innovation, collaboration, projection dans le futur, capitalisation des expériences et richesse des échanges. Fontainebleau, Bercé, Montagne de Reims, Tronçais... L'objectif est de coller au mieux aux réalités multiformes des forêts domaniales et de mener à bien des projets formalisés en action concrètes et lisibles. »



17 TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE



FORÊT LABELLISÉE



FORÊT CANDIDATE





Membres signataires du Contrat de projet de la Montagne de Reims.

Montagne de Reims et Tronçais à l'honneur

Dans la Marne, les forêts domaniales de Verzy, d'Hautvillers et du Chêne-à-la-Vierge, réunies sous le nom de « La Montagne de Reims », font également partie du cercle des lauréats 2017. La remise officielle du label a eu lieu à l'abbaye de Hautvillers, en présence du Parc naturel régional, partenaire historique de la démarche et des élus locaux. Parmi les ambitions affichées par ce label : contribuer, grâce à une collaboration étroite avec le groupe Moët-Hennessy, à la renaissance des liens historiques entre vigne et forêt qui ont longtemps joué un rôle complémentaire pour les habitants du territoire.

Quant à la forêt de Tronçais (Allier), qui porte le prestige d'une chênaie reconnue pour la qualité de son bois de tonnellerie (chêne à merrain) et de ses savoir-faire en matière de gestion forestière, elle a obtenu le label, qui lui sera décerné en mai 2018.

Des actions en continu

Qu'elles soient engagées dans la démarche ou formellement labellisées, les forêts reconnues d'exception font l'objet d'actions concrètes de valorisation de leur patrimoine forestier.

En forêt de Verdun, les milliers de visiteurs de ce haut lieu de mémoire, portant encore les séquelles de la Grande Guerre, bénéficient désormais d'un parcours thématique les menant au Fort de Douaumont.

À Compiègne, dans l'Oise, forêt candidate au label, c'est une première tranche de travaux qui a été réalisée sur le Berceau de l'Impératrice, structure en fer forgé datant de 1810. Ce projet constitue un point fort de la restauration du Grand Parc du palais de Compiègne situé en forêt domaniale.

Corinne Coupas, présidente de la communauté de communes du pays de Tronçais, en discussion avec des promeneurs et deux forestiers de l'ONF.





© Sylvain Duffard

Montagne de Reims, un territoire entre vignes et forêt.

Fontainebleau, forêt pionnière

Au printemps 2017, les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois-Pignons (Seine-et-Marne, Essonne) ont brillamment renouvelé leur label pour cinq ans, avec une extension à la forêt de la Commanderie. Sur les bases du bilan présenté par le comité de pilotage local, le comité national a félicité la qualité du travail réalisé et la dynamique développée avec tous les partenaires depuis dix ans.

À DÉCOUVRIR SUR ONF.FR !

Des territoires qui agissent et innovent : tel est le titre du recueil d'actions publié par l'ONF pour valoriser les démarches développées dans le cadre de Forêt d'Exception®. Développement économique local, accueil du public, paysages et histoire, biodiversité, sylviculture et production forestière... 41 projets menés par 17 forêts du réseau national sont à découvrir en ligne sur www.onf.fr



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

La forêt expliquée au plus grand nombre

Accueillir le public, c'est aussi pour l'ONF sensibiliser le plus grand nombre aux rôles de la forêt et aux enjeux de la gestion forestière. Une ambition qui passe par une stratégie affirmée en 2017 d'éducation à l'environnement et à la forêt.

Avec près de 700 millions de visites enregistrées chaque année, les forêts sont des espaces de nature plébiscités par les citoyens. Si l'accueil du public est au cœur des missions de l'ONF, sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux et aux rôles de la forêt est aussi l'une des priorités des équipes de l'Office.

En 2017, une stratégie d'éducation à l'environnement et à la forêt a été adoptée pour répondre à cet enjeu de pédagogie. L'objectif : créer une communauté de partage des bonnes pratiques et d'outils « à la carte » permettant d'accompagner les forestiers dans leurs actions de sensibilisation. « *La vision que le grand public porte sur la forêt est trop souvent restrictive et cantonnée à une fonction récréative ou exclusivement environnementale* », explique Anne-Marie Granet, chargée de mission accueil du public à l'ONF. Or les services rendus par la forêt, et les actions menées par l'ONF pour garantir à la société l'apport de ces services, couvrent plusieurs dimensions indissociables. La dimension écologique certes, avec un objectif de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, un enjeu social également, afin de satisfaire les attentes des publics en matière de loisirs nature, mais aussi un enjeu économique, essentiel pour répondre aux besoins de la société. « *Création et maintien des emplois locaux, utilisation du bois dans la construction et dans l'apport d'énergie pour éviter notamment le recours aux énergies fossiles... Couper du bois dans le respect de l'accroissement naturel des forêts, c'est agir en faveur du développement durable et de la transition écologique* », témoigne Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF.



Près de **700 millions de visites** enregistrées chaque année, les forêts sont des espaces de nature plébiscités par les citoyens.



DES APPLIS BRANCHÉES POUR UNE FORÊT CONNECTÉE !

1 500 enfants et adolescents ont ainsi pu bénéficier de journées d'animations organisées par l'ONF

Semer des graines de forêt dans les esprits

Les forestiers n'ont pas de meilleur outil que la forêt elle-même pour parler de leur métier. Travaux de plantation, coupes de bois et chantiers forestiers, observation des espèces, restauration des milieux humides, expérimentations en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique : autant de sujets destinés à être mieux expliqués au public pour favoriser la compréhension des actions menées. En 2017, près de 450 forestiers ont réalisé, partout en France, des actions d'éducation à l'environnement et à la forêt. Afin de semer des graines de forêt dans la tête des plus jeunes, l'ONF a également réaffirmé son engagement dans l'opération « La forêt s'invite à l'école ». Lancée dans le cadre de la Journée internationale des forêts, cette démarche organisée par le ministère de l'Agriculture et l'association Teragir invite les établissements scolaires et périscolaires à proposer un parcours pédagogique centré sur les diverses fonctions de la forêt. Écoles primaires, collèges, lycées... 1 500 enfants et adolescents ont ainsi pu bénéficier de journées d'animations organisées par les forestiers de l'ONF ainsi que d'opérations de plantations.

Découvrir les multiples facettes de la forêt de façon ludique, c'est le pari des applications smartphone créées par l'ONF. Simples et interactives, ces applications disponibles sur l'App Store et Google Play ne nécessitent pas de connexion Internet. Histoire, archéologie, environnement, biodiversité, valorisation du bois... Autant de thèmes à découvrir sous forme de jeux d'aventure scénarisés, de chasses au trésor ou encore de randonnées guidées. Parmi les nouveautés 2017 : l'application « Balade branchée » propose aux utilisateurs de découvrir les richesses et les secrets de la forêt de Fontainebleau. Près de Nantes, l'application « En forêt du Gâvre » accompagne les promeneurs sur le sentier balisé des Chêtelons aux côtés d'Anna et Gabriel, forestiers à l'ONF.





L'ONF AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Randonnée pédestre, équitation, cyclo-tourisme, course d'orientation... les activités sportives pratiquées dans les forêts publiques sont nombreuses ! Pour des questions d'aménagement et de sécurité, l'ONF travaille en étroite collaboration avec les fédérations sportives afin de cadrer les activités de pleine nature. Le 11 mai 2017, une nouvelle convention a été signée avec la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME), fondée sur une typologie précise des sites pour l'exercice de cette discipline. « *Nous veillons scrupuleusement à ce que les activités sportives dispensées en forêt s'exercent dans le respect des normes environnementales* », témoigne Anne-Marie Granet, chargée de mission accueil du public à l'ONF.

L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT



La forêt accueille
près de

700
millions de visites
chaque année



9
français sur 10
vont au moins
une fois par an
en forêt

EN FORÊT PUBLIQUE



18 000
km de sentiers
pédestres



8 000
km de pistes
cyclables



4 000
km de pistes
cavalières



+ de **60**
sentiers
accessibles
à tous



41
schémas d'accueil
du public en
forêt domaniale
réalisés en coopération
avec les collectivités et acteurs
locaux



36
gîtes
en location



9
circuits
de randonnée
retrouvance®

PARTOUT
EN FRANCE

+ de **10**
centres d'éducation
à l'environnement
et la forêt avec l'appui
des collectivités

8
conventions-cadres
nationales avec les
principales Fédérations
de sports de nature



200
animateurs
nature



150
guides
de chasse

1
parc
botanique :
Arboretum
des barres
l'un des plus grands
parcs botaniques
d'Europe

1
parc
forestier et
animalier :
Espace
Rambouillet

DÉCOUVRIR LA FORÊT AUTREMENT

+ de **10**
applications
mobiles



course
d'orientation



chasse
au trésor



randonnée
guidée



jeu
d'aventure

ACCUEILLIR LE PUBLIC SUR LE TERRAIN



L'ONF REDONNE VIE AUX PAYSAGES DE BARBIZON

En forêt de Fontainebleau, un chantier a été mené par l'ONF pendant plus de six mois pour offrir aux visiteurs la vision des paysages connus et sublimes par les peintres pré-impressionnistes du XIX^e siècle.

De 2016 à 2017, l'Office national des forêts a engagé des travaux considérables sur le site des chaos rocheux de Barbizon, situé dans la forêt domaniale de Fontainebleau (Seine-et-Marne). L'objectif de ce projet, initié dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception[®] pilotée par l'ONF (voir article page 66) : redonner une seconde vie aux paysages tant appréciés des peintres pré-impressionnistes tels que Jean-Baptiste Corot, Jean-François Millet et Théodore Rousseau.

« Leurs toiles reflètent des paysages ouverts, lumineux. Au fil des années, la croissance des pins sylvestres a peu à peu modifié le décor et les grands espaces se sont laissés recouvrir par la verdure », témoigne Victor Avenas, chef de projet Forêt d'Exception[®] à l'ONF.

Développement de techniques inédites

Après six mois de travaux forestiers exceptionnellement ouverts au grand public, l'ONF a réussi son pari. Pour mener à bien ce chantier, les équipes locales ont dû s'adapter à l'enrochement du site qui rendait difficile l'utilisation d'engins habituels tels que des tracteurs ou des débardeurs. Des techniques jusque-là réservées à la haute montagne ont été développées, avec notamment l'installation d'un téléphérique et l'emploi d'un cheval pour évacuer les troncs d'arbres coupés.

Tout au long du projet, l'ONF s'est attaché à concilier les enjeux environnementaux et paysagers tout en s'inscrivant dans une logique économique d'alimentation de la filière bois locale. Les grumes ont été transportées vers des entreprises locales partenaires de l'ONF dans le cadre de contrats d'approvisionnement, avant d'être transformées en palettes, panneaux de particules et charpentes. Les bois de moins bonne qualité ont eux été valorisés en bois de chauffage pour contribuer aux objectifs de développement du bois-énergie.

Pour les millions de promeneurs amoureux de la forêt de Fontainebleau, cette remise en valeur paysagère offre désormais des points de vue inédits. Fort du succès de cette opération, l'ONF envisage d'ores et déjà d'étendre ce projet à d'autres zones du massif.





PREMIERS PAS SUR LE SENTIER DU NIDECK

L'ONF se mobilise pour offrir au public des conditions de promenade et de découverte mémorables sur le site du Nideck (Bas-Rhin), un espace naturel emblématique des Vosges.

C'est un nouvel horizon qui s'ouvre pour les promeneurs et les touristes du massif vosgien d'Haslach. À Oberhaslach, commune située à l'ouest de Strasbourg, le public peut désormais profiter du superbe sentier du Nideck, site naturel historique fermé en 2014 sur décision de la commune et de l'ONF. Des travaux de réhabilitation et de sécurisation des

falaises ont été menés en 2017 pour rendre plus faciles d'accès les ruines du château du Nideck et l'impressionnante cascade qui se jette à ses pieds. Un lieu féérique ayant inspiré aux frères Grimm « légende des géants du Nideck ».

Le chantier a été réalisé en concertation avec l'agence d'études Grand Est et l'équipe de Restauration des terrains de montagne (RTM) de l'ONF, compte tenu du contexte montagnard du site. Après l'installation d'ouvrages bois (gabions, escaliers), des outils de signalétique et des aires d'accueil seront mis en place en 2018 pour améliorer les conditions d'accueil du public.

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LE LITTORAL AQUITAIN

Les forêts domaniales littorales de Gironde et des Landes disposent désormais de nouveaux panneaux de signalisation, réalisés avec le concours des équipes des Ateliers Bois de l'ONF (voir article page 90). Initié en partenariat avec les collectivités locales, ce projet, finalisé en 2017, réaffirme l'identité visuelle de ces sites naturels afin de mieux guider promeneurs, cyclistes et automobilistes tout en les sensibilisant à la fragilité des milieux dunaires.



2017, L'ONF EN ACTION



Prévenir et gérer les risques naturels



CHALAROSE DU FRÊNE

L'ONF appelle à la mobilisation générale

Si les stratégies de repeuplement existent pour sauver les forêts attaquées par les maladies, leur mise en application nécessite des chantiers de grande ampleur et soulève nombre d'interrogations. Pour l'ONF, une chose est sûre : il ne pourra pas agir seul.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, l'ONF a engagé une mesure exceptionnelle dans les massifs de Boulogne, Desvres, Hardelot, Vimy et Nieppe en raison d'une maladie qui attaque le frêne : la chalarose. Ce champignon de quelques millimètres provoque à lui seul le dépérissement des frênes et entraîne leur chute. Face à ce constat et pour garantir la sécurité du public, les cinq forêts domaniales ont été exceptionnellement fermées par l'ONF de septembre 2016 au printemps 2017, permettant ainsi aux forestiers de procéder à l'abattage des arbres condamnés.

sus de replantation avec une première phase en fin d'année. Les parties de forêts fortement impactées seront quant à elles conservées en l'état pour nous permettre de voir comment la nature cicatrise par elle-même un accident comme la chalarose », indique Bruno Dermaux, chef de projet Biodiversité. Le chantier de reconstitution des forêts du Nord et du Pas-de-Calais durera 20 ans. Il est prévu de couper progressivement 300 000 m³ de frênes malades pour ensuite renouveler 2 000 hectares de forêts en plantant 2 millions de nouveaux arbres.

Quel avenir pour les forêts impactées ?

En 2017, la mobilisation de l'ONF a été entière face à cette catastrophe sanitaire : il s'agissait de savoir comment pallier la disparition du frêne. C'est avec un groupe de travail piloté au niveau national que la réflexion a été engagée. « *Nous avons lancé un proces-*

Tous mobilisés

Le coût de la reconstitution d'une forêt – plusieurs millions d'euros estimés – dépasse les moyens ordinaires de l'ONF. C'est pourquoi l'Office souhaite mobiliser les entreprises publiques et privées mais aussi les particuliers pour que chacun puisse agir à son échelle. Une action essentielle qui marque le démarrage d'une nouvelle étape pour préserver l'avenir de ces forêts.



LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DU PIN LARICIO

L'ONF et son département Recherche, Développement et Innovation (RDI) se mobilisent pour endiguer la maladie dite des « bandes rouges ». Les équipes se sont associées au projet de recherche DoLar aux côtés de l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). La maladie des bandes rouges est un phénomène provoqué par un champignon qui cause le dépérissement des pins Laricio principalement en région Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, où les peuplements de pins sont importants. Trois axes structurent ce projet de recherche : le climat, l'origine génétique et la pratique de gestion.

LES 5 FORÊTS TOUCHÉES PAR CE CHAMPIGNON

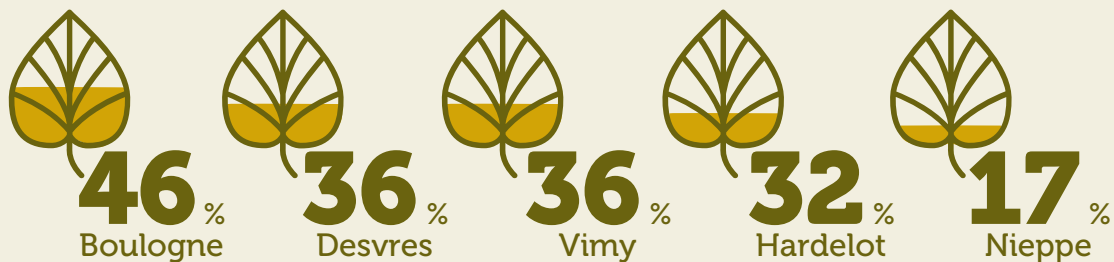


Le Nord-Pas-de-Calais est la région la moins boisée de France

Les forêts ont ici, tout particulièrement, un rôle fondamental dans l'économie, la biodiversité et le loisir.

ZOOM SUR CES FORÊTS

PROPORTION D'HECTARES TOUCHÉS



Les ravages de la chenille processionnaire du chêne

Néfastes pour les chênaies, la chenille processionnaire du chêne est un parasite qui affaiblit les arbres en mangeant ses feuilles et peut provoquer leur dépérissement si elle est associée à d'autres facteurs. Par ailleurs, la processionnaire du chêne est une des rares chenilles à posséder des poils urticants provoquant chez l'homme d'importantes réactions allergiques, des troubles oculaires ou encore respiratoires.

Si l'impact de la chenille processionnaire sur les peuplements reste relativement limité, elle est particulièrement gênante pour la santé humaine. Pour contrôler le phénomène, l'Inra en partenariat avec le département RDI de l'ONF et le Département de la santé des forêts a engagé une thèse sur les effets de la composition des chênaies sur leur vulnérabilité à la processionnaire, qui pourrait déboucher sur des préconisations sylvicoles pour contrôler les attaques. Par ailleurs, des travaux sont en cours pour étudier des méthodes de lutte biologiques. Une réflexion sur les phéromones est engagée pour piéger les chenilles, perturber leur reproduction ou encore déstructurer les colonies.



UNE PLANTATION SYMBOLIQUE EN FORÊT D'HARDELOT

En novembre 2017, l'ONF et l'association Reforestation ont organisé une plantation symbolique (5 000 plants) en forêt d'Hardelot avec les enfants de l'école Pasteur de Condette.

Une opération effectuée dans le cadre d'une campagne de mécénat participatif qui a permis de récolter 20 000 €. L'ONF pour sa part a financé 30 000 €.

FEUX DE FORÊT

L'efficacité du dispositif français

En 2017, près de 24 000 hectares de forêts ont été touchés par les incendies. Un bilan important mais atténué, en partie grâce à la mobilisation des équipes de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) de l'ONF.

Le sud de l'Europe a été affecté par une forte sécheresse couplée à des vagues de chaleur sur toute l'année 2017. Ces conditions exceptionnelles ont favorisé le développement de vastes incendies. Au total, près de 20 000 hectares de forêt ont été touchés dans le sud de la France, soit quatre fois plus que la moyenne annuelle des dix dernières années. La Corse reste le territoire le plus marqué avec plus de 8 000 hectares ravagés.

Un bilan modéré malgré une année exceptionnelle

Si la période estivale est particulièrement propice aux incendies de forêt, en 2017, les équipes de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) de l'ONF ont été fortement sollicitées dès le mois de janvier sur des feux d'hiver survenus dans la chaîne pyrénéenne. La mobilisation des personnels n'a pas faibli jusqu'aux premiers jours de décembre, avec le dernier incendie de l'année (plus de 100 hectares impactés) sur la commune de Saint-Benoît dans les Alpes-de-Haute-Provence. Si le bilan de 24 000 hectares incendiés est conséquent, il reste relativement modéré compte tenu des conditions climatiques particulièrement défavorables.

**600 forestiers ont été associés
aux différentes missions de lutte
contre les feux de forêt en 2017**

Une situation notamment rendue possible, comme l'a souligné le président de la République Emmanuel Macron, grâce à la stratégie de protection de forêts contre les incendies et à la mobilisation des équipes de l'ONF. Au total, près de 600 forestiers ont été associés aux différentes missions de prévention et de lutte contre les feux de forêt, mobilisant au quotidien 100 à 150 véhicules de patrouille en fonction du niveau de danger d'incendie.

La stratégie de protection des forêts contre les incendies est fondée sur une approche globale allant de la prévention à la lutte contre les incendies, jusqu'à des actions de restauration des milieux impactés. En dehors de la saison estivale, les ouvriers forestiers de la DFCI entretiennent des zones débroussaillées pour diminuer le volume de végétation combustible, créer des discontinuités dans la végétation afin de réduire l'intensité du feu et sa vitesse de propagation, et optimiser les accès des services de secours aux pistes forestières. Autant de missions essentielles effectuées tout au long de l'année au service de la protection des personnes et de la préservation des forêts.

LES REMERCIEMENTS D'EMMANUEL MACRON

Lors d'une cérémonie organisée au salon de l'Élysée le 6 octobre 2017, le Président de la République a remercié les différents acteurs de la protection des forêts contre les incendies, dont l'ONF. Le Président s'est félicité de l'efficacité du dispositif français qu'il juge l'un des meilleurs d'Europe. « D'ici 2040, la France connaîtra une augmentation d'1 million d'hectares des surfaces concernées par les feux de forêt. [...] De ce fait, je souhaite créer une force européenne de protection, pour répondre par une plus grande solidarité aux nombreux défis du dérèglement climatique et à notre exposition croissante aux risques. »



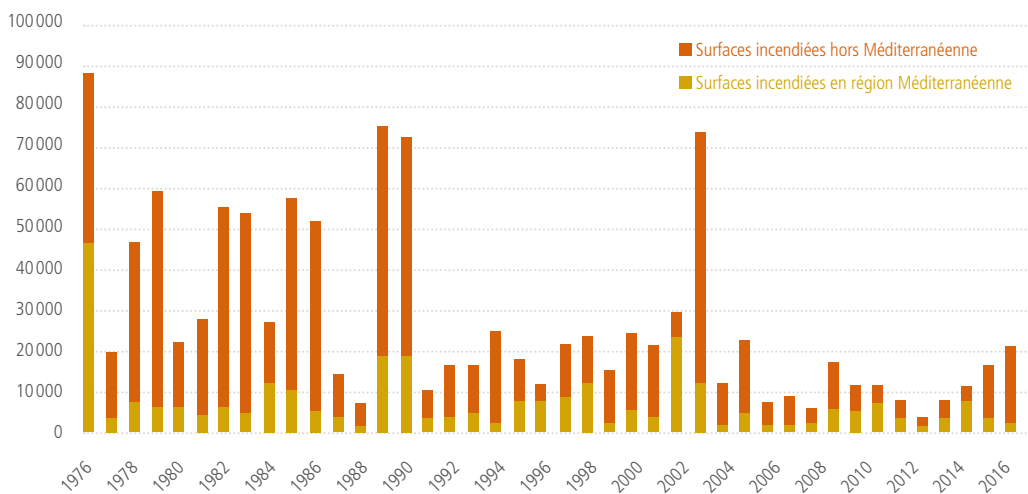
Un personnel DFCI intervient en appui sur l'incendie de Bormes-les-Mimosas du 25 juillet 2017

LES MISSIONS DE LA DFCI

Des missions de surveillance à la vérification des équipements, en passant par la sensibilisation du public, les équipes DFCI sont mobilisées à chaque instant. Elles sont aussi prêtes à donner l'alerte dès que cela est nécessaire et à réaliser les premières interventions jusqu'à l'arrivée des services de secours. Lors des incendies majeurs, elles apportent également un appui à ces derniers et contribuent aux retours d'expérience pour améliorer la qualité des services rendus.

© DFCI

SURFACES INCENDIÉES EN FRANCE (ha) PÉRIODE 1976-2017



On observe une réduction du nombre d'incendies et des surfaces brûlées depuis la mise en place de la stratégie française de protection des forêts instaurée à la fin des années 80.

EN MONTAGNE SUR LE TERRAIN



ASSISTANCE ET EXPERTISE SUR LE SITE DU PAS-DE-L'OURS

La mission première des équipes est d'anticiper et de gérer les risques naturels tels que les avalanches, les crues torrentielles et les glissements de terrain. En 2017, leur expertise a été sollicitée dans les Hautes-Alpes sur le site du « Pas-de-l'ours », une zone de montagne du Queyras située entre les villages d'Aiguilles et Abriès. Ce site très fréquenté par le public inquiète les autorités. En effet, un grand glissement de terrain a été observé, provoquant des éboulements sur les voies d'accès à la montagne. Cette situation a conduit le préfet des Hautes-Alpes à mobiliser l'ONF-RTM pour expertiser la situation et définir un plan d'action. L'objectif : sécuriser les lieux et prévenir tout risque d'accident.

Des travaux d'urgence

Les premières actions ont consisté à élaborer un diagnostic précis de la situation et identifier les actions nécessaires. « *Il s'agissait de garantir la protection des habitants contre ce glissement de grande ampleur (et les chutes de pierres et d'éventuelles coulées de boue qui l'accompagnaient), mais aussi de sécuriser la route départementale située en contrebas* », explique Vincent Segel, chef du service

ONF-RTM des Hautes-Alpes. L'ONF a conseillé les autorités pour la réalisation des premiers travaux (retrait de tous les blocs instables menaçant la route, mise en place de protections par blocs béton...) ainsi que pour les investigations et dispositifs de surveillance à mettre en place.

Une expertise en continu

L'ONF-RTM a également alerté les pouvoirs publics sur le risque de formation d'un lac au cas où le glissement de terrain viendrait à barrer la vallée. « *Dans cette hypothèse, une débâcle brutale par rupture du barrage menacerait toute la vallée en aval et de nombreuses habitations* », poursuit Vincent Segel, en précisant qu'une cartographie des zones menacées a été réalisée par les équipes locales.

Le site du Pas-de-l'Ours continue aujourd'hui d'être scruté en continu. Depuis plusieurs mois, le service poursuit sa mission d'appui pour analyser les données, proposer aux autorités les actions nécessaires et les adapter au mieux en prenant en compte les évolutions de ce vaste phénomène ainsi que les fortes contraintes induites pour les activités et les populations locales.

OPÉRATION PRÉVENTION DANS LES PYRÉNÉES

Dans le cadre de leurs missions de Prévention locale des risques d'avalanche (PLRA), les équipes locales de l'ONF-RTM ont recours depuis deux ans à un dispositif innovant nommé DaisyBell pour déclencher préventivement les avalanches dans les Pyrénées-Atlantiques. L'objectif est de garantir l'accessibilité des routes de montagne et d'assurer la sécurité des personnes dans leur ascension aux cols. L'une des dernières utilisations de l'appareil par les équipes de RTM a permis de sécuriser la route menant au col du Somport. « DaisyBell est un équipement qui produit une petite explosion suite à une réaction chimique. Il est attaché à un hélicoptère et amené au-dessus des plaques de neige que l'on souhaite décrocher », explique Joël Dufour, forestier ONF-RTM. Une opération de prévention appelée à être reproduite à l'heure où les changements climatiques renforcent la nécessité de la prévention des risques en montagne.

LA RTM EN BREF

L'ONF-RTM est composé de 9 services regroupés en 3 agences de massif (Alpes du Nord, du Sud et Pyrénées) et du pôle RTM du département Risques naturels. Ils assurent des missions dans 11 départements et sont référents dans 15 autres départements où près de 400 000 hectares de terrain ont été acquis au titre de la politique RTM du ministère de l'Agriculture. Leurs domaines d'intervention vont de l'élaboration de diagnostics sur les risques à la réalisation de dispositifs de protection, et concernent les phénomènes de crues et de laves torrentielles, de chutes de blocs, de glissements de terrain et d'avalanches.

CÔTÉ DUNE

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE FÊTE SES 20 ANS

Créé en 1997, l'Observatoire de la Côte Aquitaine a fêté son vingtième anniversaire à Moliets (Landes).

Cet événement, associant les partenaires historiques du dispositif (collectivités locales, services de l'État, ONF et Bureau de recherches géologiques et minières) a permis de rappeler l'enjeu primordial des missions scientifiques et techniques menées en faveur de la protection du littoral et de la lutte contre les risques d'érosion côtière et de submersion marine. Des risques qui se sont sensiblement accrus depuis ces 40 dernières années et qui témoignent plus que jamais de l'importance du rôle de l'ONF en tant que gestionnaire des milieux dunaires dans ce dispositif.

Le saviez-vous ?

En France, les forestiers de l'ONF agissent quotidiennement pour la protection des milieux dunaires. Ils réalisent l'état des lieux des terrains et établissent des plans d'action visant à les préserver. Sur plus de 380 km de rivages, l'ONF accompagne la nature par ses travaux de génie écologique, avec des pansements végétaux (plantation d'oyat) et des pièges à sable (mise en place de branchages, de filets cocos ou pose de ganivelles, clôtures typiques formées par l'assemblage de lattes de bois) pour reconstituer les cordons dunaires. Leurs sens de l'observation, leur connaissance du terrain et du fonctionnement des milieux dunaires sont utilisés efficacement dans les structures locales d'observation du littoral.



2017, L'ONF EN ACTION



Des prestations et services sur mesure



GESTION DES ESPACES NATURELS

Une expertise au service de solutions durables

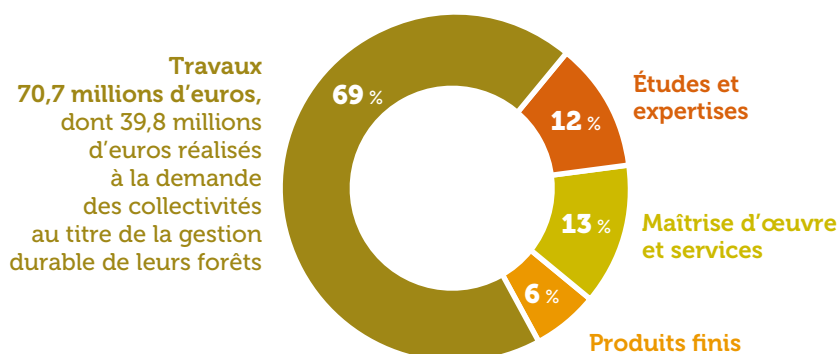
L'ONF est depuis une cinquantaine d'années un partenaire-clé des collectivités et des grandes entreprises pour la gestion de leurs espaces naturels. Un partenariat qui s'articule autour de cinq grands domaines d'expertise : forêt, bois et sylviculture ; environnement, biodiversité et risques naturels ; Arbre Conseil® ; loisirs nature et écotourisme ; maîtrise de la végétation.

Réalisation de travaux, production d'études, d'expertise et de services... En 2017, plus de 13 000 clients ont sollicité l'ONF, lui permettant de réaliser un chiffre d'affaires de 102 millions d'euros. Les collectivités territoriales, et notamment les communes forestières, représentent près des deux tiers de ce chiffre d'affaires. Les grands gestionnaires d'infrastructures tels que la SNCF, RTE, GRTGaz, Enedis et Voies navigables de France (VNF) sont également de plus en plus nombreux à plébisciter les solutions durables proposées par l'Office pour maîtriser la végétation située aux abords de leurs infrastructures. Un peu plus de 16 millions d'euros de commandes ont été passées cette année, garantissant à ces grands donneurs d'ordre une gestion optimale de leurs emprises et un respect absolu des réglementations sociales et environnementales.

Innovation, performance et ouverture

Au sein de l'Office, ces missions mobilisent une grande diversité de compétences. Agences territoriales, bureaux d'études, agences travaux, services de restauration des terrains de montagne... Au total, près de 1 800 emplois équivalents temps plein sont concernés. Si ces activités relevant du champ concurrentiel offrent une qualité de service indéniable, elles représentent également pour l'Office un moteur important de progrès technique, d'innovation, de performance et d'ouverture sur les attentes de la société.

LES PRESTATIONS DE SERVICES EN 2017





DES MÉCÈNES ENGAGÉS

Devenir partenaire de l'ONF, c'est s'engager pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures ! Fort de son expertise en faveur de la gestion durable des forêts, de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de l'éducation des jeunes à l'écocitoyenneté, l'ONF propose aux entreprises de mener des actions concrètes au service de l'intérêt général et au plus près des territoires. Ce partenariat se traduit par le respect de valeurs communes définies dans une charte du mécénat. Aujourd'hui, une trentaine d'entreprises s'associe aux côtés de l'ONF dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers et de protection de l'environnement.

MERCI À NOS GRANDS MÉCÈNES

Guigoz
Ikea
HSBC
Société générale
Rémy Martin
Martell
AXA Atout cœur Fondation
Gecina
Moët Hennessy
Konica Minolta

AGENCES TRAVAUX ET BUREAUX D'ÉTUDES

L'indispensable savoir-faire de l'Office

Mis en place en 2009, les agences travaux et les bureaux d'études assurent pour le compte de l'ONF différentes prestations développées dans les forêts domaniales, dans les forêts des collectivités, mais également pour d'autres clients tels que les entreprises.

Travaux (sylvicoles, d'exploitation forestière, sur l'arbre de génie écologique et d'accueil du public), études et expertises, missions d'assistance technique à donneurs d'ordre, de maîtrise d'œuvre... Tels sont les grands types d'actions menées en faveur de la gestion durable des espaces naturels.

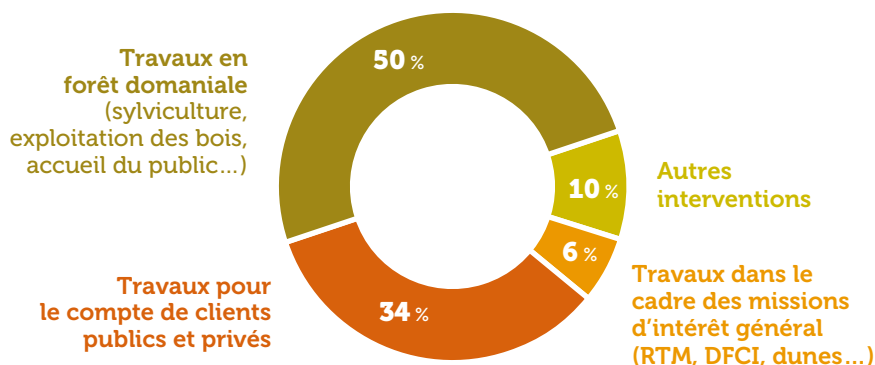
Responsabilité économique

Avec un volume d'activité de plus de 160 millions d'euros, les structures de production de l'ONF ont une responsabilité économique forte qui implique une amélioration constante de leur performance pour accroître la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'ONF.

Compétences techniques et interdisciplinarité

Au sein des agences travaux, les 2 400 ouvriers de l'Office mobilisés recourent dans leurs actions à tous les matériels de production : tracteurs, broyeurs, épareuses, pelles hydrauliques..., mais aussi à des outils thermiques et électroportatifs tels que tronçonneuses ou débroussailluses. Côté bureaux d'études, plus de 200 personnes sont réparties dans ces structures en Métropole et dans les DOM pour intervenir sur de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité, de l'Arbre Conseil®, des loisirs nature, des risques naturels, de la maîtrise de la végétation et de la gestion forestière. Des missions qui nécessitent des compétences très techniques au service de projets faisant de plus en plus appel à une forte interdisciplinarité et nécessitant la meilleure réactivité.

EN 2017, L'ACTIVITÉ DES AGENCES TRAVAUX SE RÉPARTIT DE LA FAÇON SUIVANTE :



SUR LE TERRAIN

MISSION « NETTOIEMENT » SUR TERRAINS EN FORTE PENTE

L'ONF intervient depuis plusieurs années sur une parcelle de trois hectares située à Monein dans les Pyrénées-Atlantiques. Fortement inclinée, cette zone complexifie le travail des équipes locales. Forestier à l'agence des Pyrénées-Atlantiques, Marc Traille retrace l'histoire de cette mission de « nettoyage », opération qui consiste à éliminer les arbres concurrents ou en mauvais état sanitaire afin de favoriser les plus beaux arbres récoltés pour la filière bois : « *Nous avons reboisé cette parcelle en 2003 avec quelques 6 000 feuillus précieux, notamment des chênes sessiles et des érables. Depuis décembre 2017, nous intervenons pour la première fois pour dégager les arbres des espèces secondaires tels que les trembles et les saules, et garantir ainsi la croissance des arbres d'avenir capables de fournir un bois d'œuvre de qualité* ». Autre enjeu de cette mission « nettoyage » : favoriser le maintien des sols sur une pente se trouvant à 50 % de dénivelé.

Un travail 100 % manuel

L'importance de ce dénivelé ainsi que la forte densité de végétation régnant sur cette parcelle a rendu le chantier impossible d'accès aux engins forestiers. Le chantier s'est entièrement déroulé grâce à des techniques manuelles, avec deux ouvriers mobilisés en alternance pendant trois semaines pour détourner les plants à la tronçonneuse et ôter la végétation concurrente. Une action difficile menée avec succès par les ouvriers forestiers au service de l'alimentation de la filière bois et du renouvellement des forêts.

LE MOT DE



Yves Salanave-Péhé

Maire de Monein
(Pyrénées-Atlantiques)

« Avec le massif du Larincq, le territoire communal est doté d'une importante forêt essentiellement peuplée de chênes, un arbre emblématique de la région. Nous avons toujours eu le souci de préserver ce patrimoine vivant, dans une optique de développement durable. Pour nous, la forêt ne saurait être un bien marchand comme un autre. Nous confions cette mission de préservation et de repeuplement à l'Office national des forêts, en lequel nous avons une confiance absolue. Des réunions sont organisées à intervalles réguliers pour faire le point sur les parcelles, programmer des travaux de repeuplement ou de nettoyage comme ceux réalisés en décembre à Monein sur une parcelle en forte pente. Nous apprécions la compétence des techniciens de l'Office et leurs conseils avisés. Il s'agit d'une vraie mission de service public, menée sur le long terme. »

DES SERVICES 100 % NATURE

Mobilier Bois, la marque des produits conçus pour durer

Depuis plus de 20 ans, l'Atelier Bois ONF unissent leurs talents et leurs savoir-faire pour habiller les espaces naturels des collectivités et entreprises. À leur échelle, ils contribuent aussi au dynamisme économique des territoires où ils sont implantés.

Répartis partout en France (Métropole et Outre-mer), les 12 Ateliers Bois de l'ONF réunissent une centaine de femmes et hommes (menuisiers, graveurs, etc.). Tables, bancs, panneaux, abribus, relax, abris-plage, passerelles, range vélos, sentiers sportifs... Qu'il s'agisse de la forêt, de la pleine nature, de la ville ou encore du bord de mer, les Ateliers Bois proposent plusieurs centaines de modèles conçus pour aménager les espaces naturels et accueillir tous les publics. Des mobiliers d'extérieur design, robustes et 100 % français fabriqués à partir de bois de qualité sélectionnés avec soin.

Filières courtes et écoconception

Les Ateliers Bois privilégient les filières courtes : leur matière première est issue de forêts locales gérées durablement (label PEFC), les meubles et équipements sont réalisés dans les ateliers les plus proches de leur destination finale, et l'installation peut être assurée par les équipes spécialisées de l'ONF. Courtes, les filières sont aussi sécurisées. Afin de garantir la conformité et la qualité des produits, des contrôles rigoureux sont menés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la ressource bois jusqu'à la fabrication.

Ces dernières années, les Ateliers Bois ont également renforcé leurs compétences en écoconception. Ils proposent aujourd'hui un large choix de solutions adaptées aux projets et au niveau d'exigence des collectivités en matière d'environnement.





© ONF

6 GAMMES DE MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENTS

Signalétique et panneaux Passerelles et caillebotis

Mobiliers et équipements Agrès ludiques et sportifs

Barrières et clôtures Abris et observatoires



Découvrez le catalogue sur : www.onf.fr/produits_prestations/



© Clément Comtesart/ONF

DES SERVICES 100 % NATURE

Arbre Conseil[®], un réseau de proximité

Partout en France, les experts Arbre Conseil[®] contribuent à la préservation du patrimoine arboré et à la mise en sécurité des biens et des personnes.

Quel que soit leur emplacement, les arbres constituent un élément précieux du patrimoine naturel des collectivités, des institutions publiques et des entreprises. Pour accompagner les gestionnaires de ces patrimoines, l'ONF déploie depuis 17 ans le réseau Arbre Conseil[®]. Présent en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer, ce réseau est composé de 46 experts habilités, de 43 conducteurs et 50 entrepreneurs de travaux encadrant des équipes de grimpeurs arboristes, ainsi que de nombreux conseillers (ouvriers forestiers, techniciens forestiers territoriaux, commerciaux, etc.). Leur rôle : contribuer à la pérennisation des patrimoines arborés, au développement d'une gestion durable et à la mise en sécurité des biens et des personnes.

Arbre Conseil[®] : du diagnostic à l'intervention sur l'arbre

Les missions des spécialistes Arbre Conseil[®] sont très variées, allant du diagnostic physiologique et sanitaire à la réalisation de travaux sur les arbres en passant par l'élaboration de guides de gestion et de prescriptions de surveillance. En phase de diagnostic biomécanique, les experts s'appuient sur des méthodologies innovantes, des outils de haute technologie à l'instar des capteurs de mouvements ou des tests de traction qui permettent de détecter les arbres à risque et ainsi anticiper des ruptures au niveau de leur ancrage.



Chantier Arbre Conseil[®] en région Centre.



Parc éolien en forêt.

Concessions ONF

Les énergies renouvelables ont le vent en poupe !

Avec 37 000 contrats existants, les concessions constituent pour l'ONF une source importante de revenus s'élevant à environ 24 millions d'euros par an. Si une grande partie d'entre elles portent sur du pâturage, l'installation de ruches, de campings, de lignes RTE ou de téléphonie mobile, on observe une montée en puissance des demandes associées aux énergies renouvelables (ouvrages photovoltaïques, hydroélectriques et surtout éoliens) qui représentent désormais, à l'échelle nationale, un vingtième des revenus annuels liés.

Des demandes analysées à la loupe

À elle seule, la direction territoriale Midi-Méditerranée compte quarante-quatre projets de parcs éoliens en forêt domaniale, dont dix-sept en exploitation. Chaque demande de concession est soumise à l'avis de l'ONF en tant que représentant du propriétaire. « *Nous sommes très attentifs à la compatibilité du projet avec l'aménagement forestier au regard des quatre principaux enjeux que sont la production, l'écologie, la protection contre les risques et la fonction accueil du public. Ce n'est qu'une fois que le porteur du projet reçoit notre aval qu'il peut engager ses études préalables à la conception de l'ouvrage* », explique Thierry Desboeufs, responsable national Éolien Photovoltaïque à l'ONF. Un aval qui n'a rien de systématique, puisque la moitié des projets est refusée à ce stade.

LE MOT DE



Jean-Luc Dilger

Directeur de l'agence territoriale Aveyron-Lot-Tarn Tam-et-Garonne à l'ONF

« Il aura fallu au total une dizaine d'années pour que les cinq éoliennes installées dans la forêt domaniale du Haut-Dourdou sur la commune de Tauriac voient le jour. C'est un délai qui n'a rien d'exceptionnel pour ce type de chantier, si l'on tient compte de la durée des différentes étapes à compter de la présentation du dossier à l'ONF. Au delà de l'avis sur la compatibilité du dossier avec le plan d'aménagement du massif, la mission de l'ONF consiste aussi à accompagner l'entreprise tout au long du projet – des études d'impacts à l'exploitation, en passant par les travaux de déboisement – et ce, afin de faire converger au mieux ses intérêts et ceux de la forêt. »

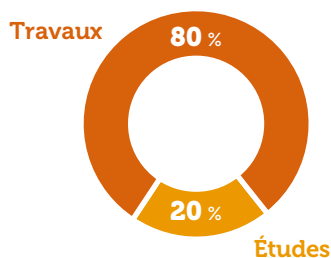
MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION

L'ONF, partenaire des grandes entreprises

L'ONF met son savoir-faire au profit des grandes entreprises et des collectivités pour les accompagner dans la maîtrise de la végétation. Un enjeu majeur pour l'efficacité des actions conduites par ces opérateurs, ainsi que pour la mise en sécurité des biens et des personnes.

Depuis plus de 50 ans, l'ONF est un acteur-clé de la gestion des espaces naturels des collectivités, entreprises et particuliers. Pour les grands gestionnaires d'infrastructures tels que la SNCF, GRTGaz, RTE, Enedis, Voies navigables de France, maîtriser la végétation aux abords de leurs emprises est un sujet majeur. L'activité doit être réalisée dans un cadre sécuritaire et environnemental pour assurer une continuité de services dans le domaine du transport des personnes ou de l'énergie. Avec la création en janvier 2017 de l'Agence nationale études et travaux (ANET), l'ONF, déjà plébiscité par ses clients, entend renforcer et optimiser son action sur l'ensemble des territoires.

ACTIVITÉS SUR LE SEGMENT DE MARCHÉ DES GRANDS GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES



Innovation, spécialisation et performance

Les équipes de l'ONF mobilisées pour ces missions réalisent de nombreux inventaires et des plans de gestion qui représentent un enjeu stratégique pour les gestionnaires d'infrastructures souhaitant évaluer les volumes de travaux à réaliser et mieux les planifier. Les études préfigurent les travaux d'élagage, de débroussaillage, d'abattage, et permettent aux clients de l'ANET de mieux maîtriser leurs budgets. Sur le terrain, l'ONF s'engage à fournir à ses clients une qualité de prestation exemplaire.

Pendant six mois, chefs de projet Études et ouvriers des agences travaux Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Seine-Nord ont passé au peigne fin près de 500 km du réseau GRTgaz. Cette étude nationale a permis de quantifier la végétation présente sur les bandes de servitudes, c'est-à-dire les terrains surplombant les canalisations. L'enjeu ? « *Fournir au client une expertise fiable, dont dépendra la conduite de travaux d'entretien sur ces bandes* », explique Antoine Bled, responsable technico-commercial à l'ONF. Mais surtout, garantir la sécurité des salariés du Groupe, des installations et des riverains.

Tous ces travaux impliquent une grande mobilisation des techniques et des équipes, compte tenu de la spécificité des réseaux de transport et d'électricité. Ainsi, conducteurs de travaux, ouvriers sylviculteurs, grimpeurs, bûcherons ou bien cordistes sont à pied d'œuvre pour répondre à ces exigences. Des valeurs d'innovation et d'organisation qui laissent présager de belles perspectives de développement pour l'ANET, dont l'activité est en pleine croissance.

L'ANET, NOUVELLE AGENCE NATIONALE ÉTUDES ET TRAVAUX

L'ANET a débuté son activité début 2017. Rattachée à la direction commerciale bois et services de l'ONF (DCBS), elle peut intervenir sur tout le territoire, en appui ou en complément des agences travaux et d'études. Son objectif est de renforcer la présence de l'Office auprès des grands gestionnaires d'infrastructures. Elle contribue également à optimiser l'organisation des chantiers, à mutualiser les moyens humains et matériels et à compléter les actions territoriales déjà menées.

LE MOT DE



Pascal Larroque

Directeur de projet à TSO,
filiale ferroviaire du groupe NGE

« Nous avons fait appel à l'ANET pour réaliser des travaux de nettoyage et de sécurisation dans le cadre du renouvellement des voies sur la ligne TER Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) – Firminy (Loire). Le chantier consistait, entre autres, à sécuriser les parties raides en abattant des arbres et en débroussaillant la végétation présente dans les zones difficiles d'accès, nécessitant le démontage d'installations de sécurité ferroviaire, réparties sur les 70 kilomètres du chantier. Les équipes de l'ONF disposent d'un savoir-faire incontestable sur les chantiers ferroviaires. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour respecter le cahier des charges, et l'Office n'a pas hésité à renforcer les moyens pour respecter le calendrier. Les travaux, qui devaient être réalisés entre avril et juillet 2017, ont été livrés en temps et en heure. »



2017, L'ONF EN ACTION



Le groupe ONF



ONF PARTICIPATIONS

Une politique groupe au service du développement des territoires

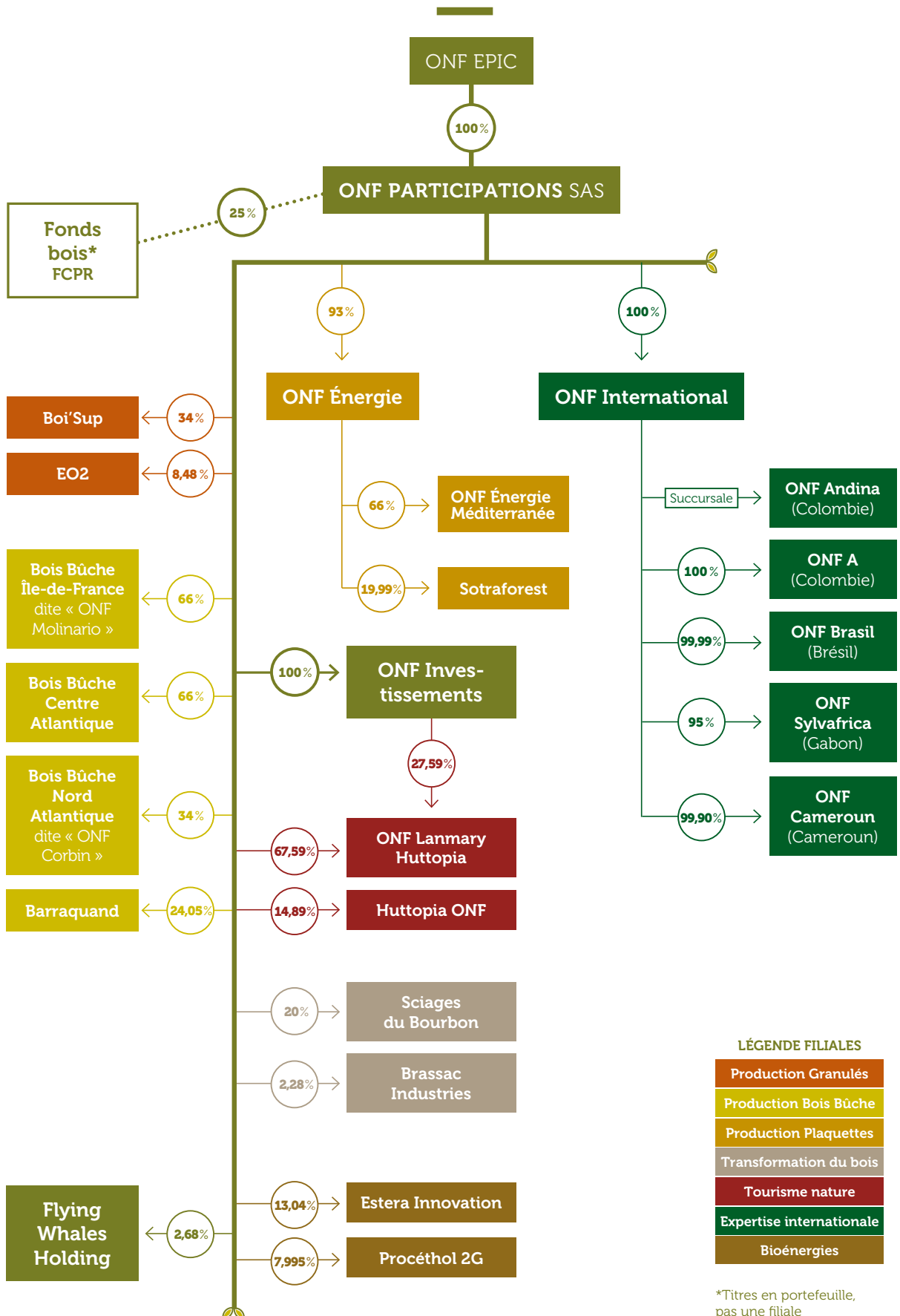
Créée en 2008, la holding ONF Participations permet à l'Office d'élargir son apport d'expertise et de contribuer à la réalisation de projets innovants.

Après la création d'ONF International en 1997 et celle d'ONF Énergie en 2006, l'ONF a structuré en 2008 sa politique groupe avec la création de la société holding ONF Participations, dotée d'un capital de 15 M€. Définie par le conseil d'administration de l'ONF, cette politique repose sur deux piliers : l'action internationale et le bois-énergie. L'ONF assoit ainsi son rayonnement international avec des prestations de conseil et d'expertise en environnement valorisant le rôle de la forêt auprès des hommes et des territoires. Il joue également pleinement son rôle de développement du bois-énergie en étant un acteur significatif et structurant de ce marché, au regard de l'essor des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique.

ONF Participations permet également à l'ONF de se positionner sur des projets innovants menés aux côtés de partenaires de renom, leaders dans leur spécialité. En 2017, l'ONF et ONF Participations se sont mobilisés pour renforcer la filière bois réunionnaise en sécurisant l'approvisionnement en bois depuis des massifs difficilement accessibles et en pérennisant localement les outils de transformation. Le chiffre d'affaires cumulé des filiales détenues majoritairement par ONF Participations représente au total 42 M€ en 2017.



ORGANIGRAMME DU GROUPE ONF AU 31 DÉCEMBRE 2017



ONF ENERGIE BOIS

Des entreprises qui confortent le cœur de métier de l'ONF

Né il y a une dizaine d'années de l'association entre l'ONF et des producteurs locaux, le réseau ONF Energie Bois regroupe des acteurs réunis dans une démarche et des valeurs communes autour du bois-énergie.

Plaquettes forestières, granulés de bois et bois bûche, avec son réseau ONF Energie Bois, l'Office national des forêts assure la promotion nationale d'une large offre de solutions de chauffage au bois auprès des collectivités, des industriels et des particuliers. Filiale de l'ONF et de la Fédération des communes forestières, ONF Energie est le leader français du marché de la plaquette forestière avec 580 000 tonnes commercialisées en 2017 (clients industriels et collectifs).

Avec EO2 et Boi'Sup, le réseau commercialise 105 000 tonnes de granulés de bois, soit 10 % du marché national. Enfin, le réseau compte un groupement de 10 entreprises productrices de bois bûche qui ont commercialisé 120 000 stères.

Le référentiel ONF Energie Bois : la garantie d'une démarche de qualité

Avec le label ONF Energie Bois et la démarche de qualité et de transparence associée, l'ONF garantit aux consommateurs un bois produit en France dans des conditions durables et légales. Un signe fort en France, alors que seulement 15 % du bois de chauffage est vendu sur le marché formel et que très peu de produits commercialisés le sont dans le cadre du respect d'une norme ou d'un label de qualité. Preuve de la performance des produits proposés par l'ONF : la recommandation accordée en 2017 par le label Flamme Verte aux produits délivrés par l'ONF.



LES 7 ENGAGEMENTS DU RÉSEAU BOIS BÛCHE - ONF ENERGIE BOIS



- 1.** Un taux d'humidité contrôlé
- 2.** Des quantités respectées
- 3.** Un dimensionnement du produit conforme aux besoins des clients (50 cm, 33 cm ou 25 cm)
- 4.** Des essences adaptées
- 5.** Un bois 100 % origine France, issu de forêts gérées durablement
- 6.** Le respect des lois et des réglementations en vigueur
- 7.** Un réseau de professionnels à l'écoute



De gauche à droite : Gabriel Paillard, Hervé Paillard, directeur BBCA, Christophe Vandaele, président de la communauté de communes Val de l'Indre Brenne, Mohamed Amjahdi, directeur régional ADEME Centre Val de Loire, Christian Dubreuil, directeur général ONF, président ONF Participations, François Jolivet, député de la 1^{re} circonscription de l'Indre.

Lancé en 2000 par le Syndicat des énergies renouvelables et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ce label assure la promotion d'appareils de qualité, faibles en émission de particules fines dans l'atmosphère. Une exigence écologique qui implique de contrôler le taux d'humidité du bois. La raison de cette mesure ? Un bois humide brûle de manière incomplète, pollue (émissions de particules fines), encrasse les conduits et entraîne une baisse significative du rendement de l'appareil de chauffage. Afin de proposer les meilleures propriétés calorifiques possibles, le réseau ONF Energie bois s'est ainsi équipé pour garantir un taux d'humidité inférieur à 20 %. Pour ce faire, les membres du réseau développent des procédés variés : séchage naturel dans une surface de stockage bien ventilée pour des bois de petit diamètre, séchoir biomasse, séchoir solaire ou encore récupération de chaleur ultime de méthaniseurs agricoles et de systèmes de cogénération électrique.

Rendez-vous sur www.onf-energie-bois.com

DANS L'INDRE, INAUGURATION DU PLUS GRAND SÉCHOIR BIOMASSE DU RÉSEAU ONF ENERGIE BOIS

Le 22 septembre 2017, Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF et Hervé Paillard, directeur général de Bois Bûche Centre Atlantique (BBCA) ont inauguré le plus grand séchoir biomasse du réseau ONF Energie Bois. Il permet de valoriser les déchets et coproduits issus du cycle de production de bois bûche, qui alimentent la chaudière biomasse. Un projet d'envergure (1 million d'euros investi) soutenu par l'ADEME.

Plateforme de production de bois de chauffage, d'exploitation forestière et de distribution, la SAS Bois Bûche Centre Atlantique a intégré le réseau ONF Energie Bois en 2010. Le site, implanté près de Châteauroux (Indre), est au cœur d'importants massifs forestiers permettant d'approvisionner en bois de qualité tout le territoire national.



© Clélia Comtesant/ONF

ONF Energie, un engagement dans la filière depuis plus de 10 ans !

Créée en 2006, ONF Energie a fondé son développement essentiellement sur la mobilisation de bois difficilement transportable en l'état : la matière première utilisée pour la production de plaquettes forestières provient en grande partie de travaux d'éclaircies, nécessaires au bon développement des peuplements forestiers et de petits bois ne trouvant pas de débouchés sur le marché de l'industrie (filière papier et panneaux) ou du bois d'œuvre.

ONF Energie a multiplié sa production de plaquettes par dix depuis sa création, dépassant les 580 000 tonnes de production annuelle.

Avec 25 % du marché de la plaquette forestière, ONF Energie, avec sa filiale ONF Energie Méditerranée, est le premier producteur de combustibles bois pour les chaufferies et les installations énergétiques fonctionnant à la biomasse. En 2017, ONF Energie renforce ses positions commerciales construites avec les coopératives forestières. Il est acteur de la structuration de la filière des énergies renouvelables et est à la recherche permanente d'innovation : mesure de l'humidité des bois, transports alternatifs à bas coût carbone (fluvial, ferroviaire, etc.), nouvelles techniques d'exploitation en forêt.

LE MOT DE

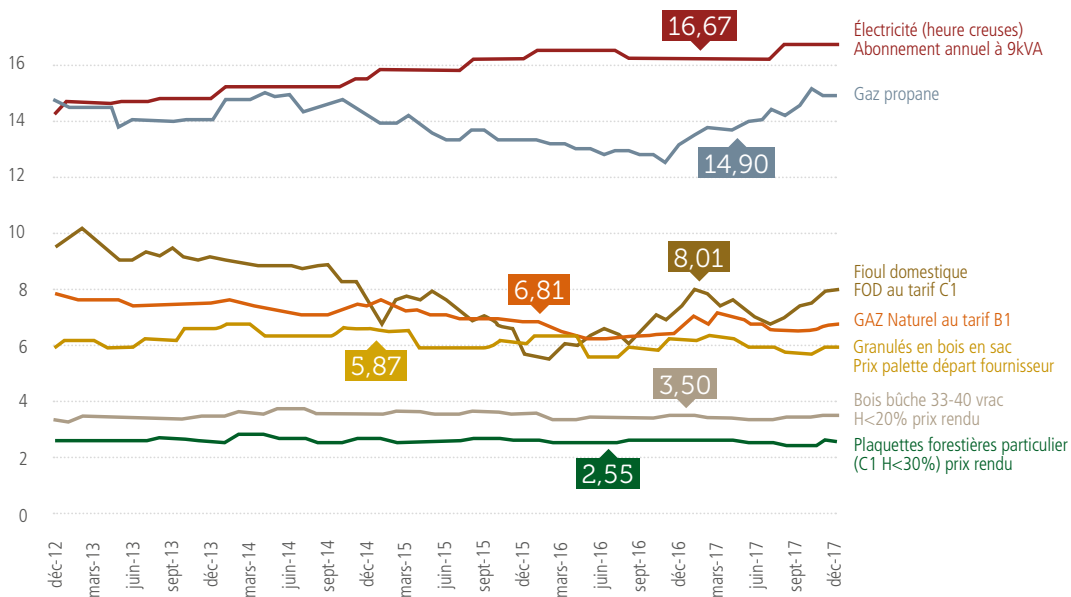


Simon Foissac

Acheteur stratégique en charge des énergies pour le groupe Nestlé en France

« Avec l'ONF, nous sommes passés d'une simple relation commerciale à un véritable partenariat. ONF Énergie nous a permis de monter en compétence en matière d'énergie bois et, en retour, la compréhension de nos contraintes leur a permis d'optimiser leurs process et leurs pratiques, notamment en matière de sécurité. Leurs équipes ont également su faire preuve d'initiative au moment opportun. Ainsi, pour le site de Dieppe, elles ont été à l'origine de la collaboration avec une entreprise qui nous fournit désormais en bois d'élagage en complément des plaquettes. Cela nous a permis de répondre au cahier des charges de l'ADEME qui exigeait du bois 100 % local, alors même que la ressource forestière est faible dans ce territoire de bord de mer. »

ÉVOLUTION DU COÛT DES PRINCIPALES ÉNERGIES EN CENTIMES D'EURO TTC/KWH PCI



Sources : MMEM/CGDD/SOeS/ONF décembre 2017

LE BOIS, L'ÉNERGIE RENOUVELABLE LA MOINS CHÈRE DU MARCHÉ

En 2017, l'énergie bois est et de loin, l'énergie la plus compétitive sur le marché national – le KWh d'1 stère de bois sec a été vendu en moyenne près de 5 fois moins cher qu'1 KWh électrique, 4 fois moins qu'un KWh de propane et 2 fois moins qu'1 KWh de fioul ou de gaz. Le coût de l'énergie bois, issue d'une ressource locale gérée durablement, est de plus stable dans le temps.



ONFI : LES GRANDES ACTIONS 2017

L'innovation pour ADN

Acteur reconnu de la gestion durable des forêts, ONF International s'est engagé dans trois projets phares en 2017 : la lutte contre la déforestation au Togo, l'utilisation d'imagerie satellite au service de la biodiversité et la promotion de l'agroforesterie, une pratique agricole et forestière innovante. Retour sur une année riche en collaborations et en innovations à travers le monde.

ONF International (ONFI) est un bureau de conseil et d'expertise en environnement spécialisé dans la gestion durable des écosystèmes forestiers et la lutte contre le changement climatique. Sa mission : proposer aux acteurs publics ou privés des solutions innovantes permettant de valoriser le rôle de la forêt et du bois dans le développement des territoires.

surfaces forestières), alimentées par des données d'imagerie satellite. « *Ce modèle de simulations permettra de mesurer les évolutions futures de l'occupation de l'usage des sols, dans l'optique de réduire significativement la déforestation et la dégradation au Togo, et d'assurer un aménagement cohérent du territoire* », explique Anoumou Kemavo, chargé de mission SIG pour ONF International.

La data pour lutter contre la déforestation

En 2017, les équipes d'ONFI ont accompagné la République du Togo dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (programme REDD+). Le projet, financé par la Banque mondiale et réalisé avec un partenaire local (LGE), vise à analyser les causes de la déforestation et la dynamique de changement d'occupation des terres au Togo. Établies à partir d'une consultation menée auprès des acteurs locaux, les analyses qualitatives (utilisation historique de l'occupation des sols : agriculture, pâturage, prélèvement de bois, etc.) ont été croisées avec des analyses quantitatives (évolution historique des

L'imagerie satellite au service de la biodiversité

La technologie satellitaire a également été mise à contribution sur le projet « Copernicus », destiné à fournir des informations détaillées sur des zones protégées ou des points chauds de biodiversité (notamment forestière). Les zones concernées sont principalement des milieux tropicaux, en Afrique ou dans des zones subissant de fortes pressions climatiques ou anthropiques (Caraïbes, Indonésie, etc.). Le projet se déroule en deux temps. Des cartes d'occupation du sol sont d'abord produites par un consortium italien piloté par la société e-GEOS, à partir de séries temporelles d'images satellites issues du capteur Landsat. Puis ONF



ONF International intervient depuis 20 ans dans la gestion durable des forêts, l'aménagement intégré des territoires ruraux et la lutte contre le changement climatique. Son périmètre d'action couvre principalement l'Afrique et l'Amérique latine, où sont présentes ses quatre filiales : ONF Andina en Colombie, ONF Brasil, ONF Cameroun et Sylvafrica au Gabon.

International, avec d'autres partenaires tels que IGNFI, Joanneum Research et space4environment, procède à l'évaluation complète, indépendante et rigoureuse de ces produits cartographiques. « *Il s'agit de comparer par photo-interprétation (images satellite Sentinel ou SPOT ou images Google Earth) que les cartes élaborées sont cohérentes avec les données existantes* », explique Anne-Cécile Capel, experte en télédétection à ONFI. Les données seront ensuite mises à la disposition de tous, de façon libre et publique.

L'agroforesterie, outil de développement local durable

2017 a aussi marqué la poursuite de la collaboration avec le Fonds Moringa, une société d'investissement qui finance en fonds propres des projets d'agroforesterie. L'agroforesterie est un modèle d'aménagement du territoire associant plantations d'arbres et cultures agricoles ou élevage, source de bénéfices environnementaux (fertilité des sols, biodiversité, stockage de carbone), sociaux (création d'emplois) et économiques (diversification des revenus). Le Fonds a été initié en 2010 par le groupe Edmond de Rothschild et ONFI. Il a depuis investi dans cinq projets en Amérique latine et en Afrique. En 2017, trois nouveaux projets ont été financés au Bénin, au Brésil et au Kenya.

Le Fonds Moringa a également permis la création de l'ATAF (*Agroforestry Technical Assistance Facility*) qui finance un appui technique auprès des entreprises bénéficiaires et de leurs réseaux d'agriculteurs et communautés locales. Deux études réalisées par ONFI pour la valorisation des résidus de la noix de coco au Belize et la proposition d'un montage d'agriculture contractuelle innovant au Nicaragua, ont par ailleurs marqué l'année, contribuant à un plus fort impact social et environnemental des entreprises au sein desquelles le Fonds a investi. Florence Laloë, en charge de la coordination des projets Moringa chez ONFI, insiste sur l'importance des bénéfices sociaux et environnementaux des projets. « *Pour chacun de ces projets, le Fonds Moringa intègre des critères d'impact environnemental, social, et de bonne gouvernance, afin de s'assurer qu'ils répondent aux défis d'un développement durable et responsable.* »

LE MOT DE



Charles Hullot

Directeur délégué
d'ONF International

« La stratégie pour les années à venir sera de développer tous les potentiels d'ONFI liés à son double positionnement, à cheval entre les bureaux d'études et les EPIC. La dynamisation se fera en particulier en matière d'innovation. Concrètement, cela se traduira par le développement de partenariats industriels avec d'autres acteurs – qu'il s'agisse de bureaux d'études, de start-up ou du département RDI de l'ONF – mais aussi par le déploiement de nouveaux modes de fonctionnements destinés à renforcer notre agilité. Cela se fera sans jamais perdre de vue notre mission première qui vise à accompagner les pays du Sud dans le respect de leurs engagements pris dans le cadre des accords de Paris. Et ce, grâce à des solutions durables, intégrées et pragmatiques, et à une action locale qui valorise le rôle de la forêt et du bois au service du développement des territoires et des hommes. »

RESSOURCES

108 - 111

Bilan économique

112 - 113

L'expertise juridique

114 - 115

Glossaire



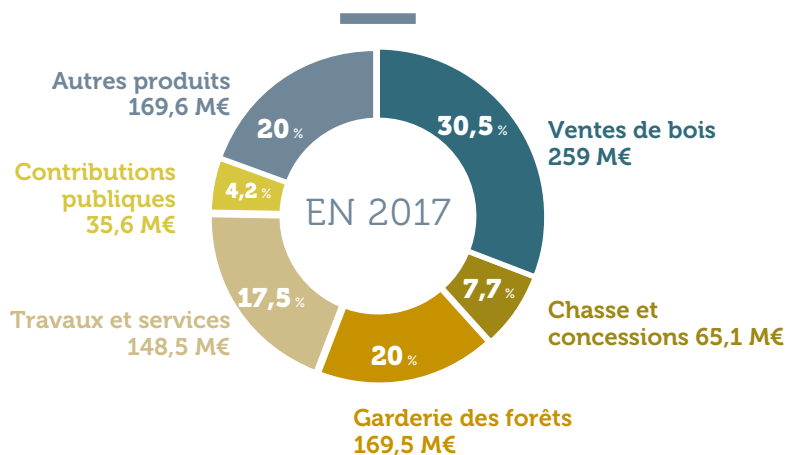
Bilan économique

Le point sur les chiffres de l'année 2017.

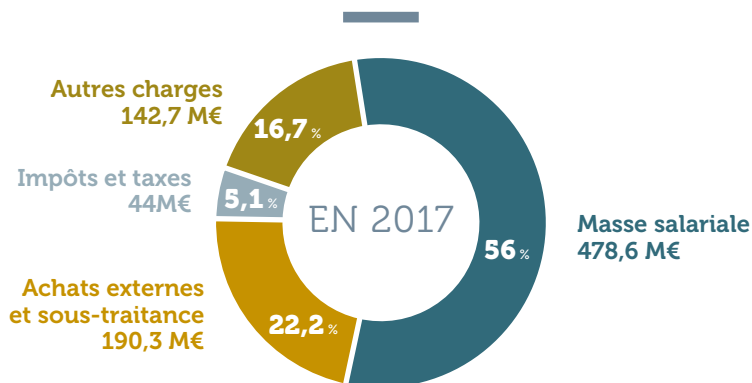
Compte tenu de la disparition d'importantes recettes exceptionnelles perçues en 2016, le résultat net de l'exercice 2017 ressort à -8,2 M€, après quatre années consécutives de bénéfices. Le résultat net de l'Office s'établissait à 12,2 M€ en 2016, 7,7 M€ en 2015, 10,8 M€ en 2014 et à 2,5 M€ en 2013.

Ce résultat est également le reflet d'une situation contrastée sur les ventes de bois, qui stagnent globalement malgré la reprise économique. Enfin, celui-ci traduit également le fait que le développement de l'activité Travaux et Services de l'Office n'a pas encore permis de compenser la baisse de près 47 M€ des dotations de l'État depuis 2014.

TOTAL DES PRODUITS 847,3 MILLIONS D'EUROS



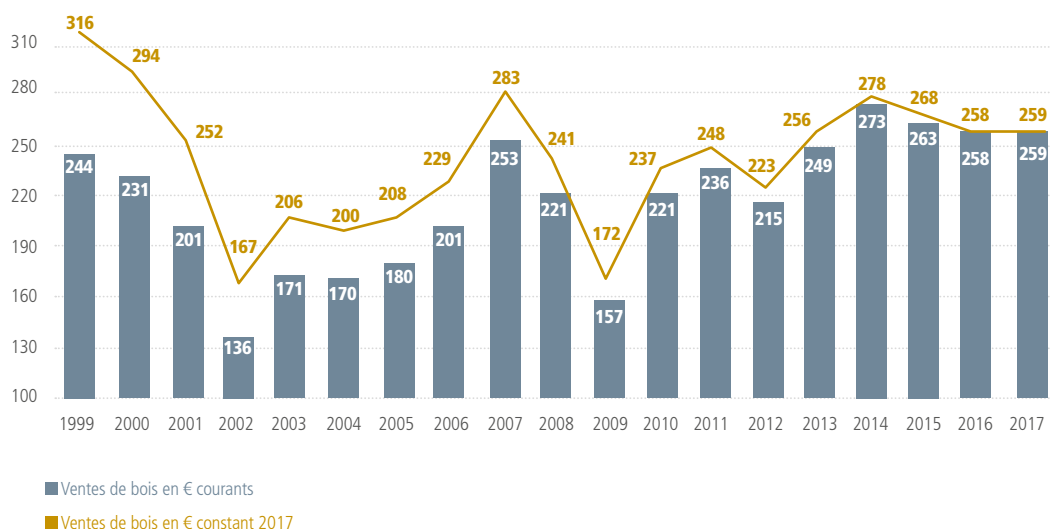
TOTAL DES CHARGES 855,5 MILLIONS D'EUROS





VENTES DE BOIS CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1999 À 2017

(en M€ courants et en M€ constants 2017)



Des produits en retrait de 44 M€

La diminution des produits en 2017 s'explique essentiellement par la disparition de recettes exceptionnelles (remboursements d'impôts et cessions immobilières exceptionnelles) enregistrées dans les comptes en 2016 pour un montant total de 49,2 M€, en partie atténuée par la constatation d'une reprise « exceptionnelle » sur la provision pour renouvellement des forêts domaniales, d'un montant de 27,9 M€ dans les comptes 2017.

Cette évolution intègre également la disparition en 2017 de la reprise de provision de 29,2 M€ inscrite dans les comptes 2016 au titre du remboursement à l'État d'un arriéré de pensions datant de 2007.

Les autres facteurs d'évolution des recettes en 2017 sont les suivants :

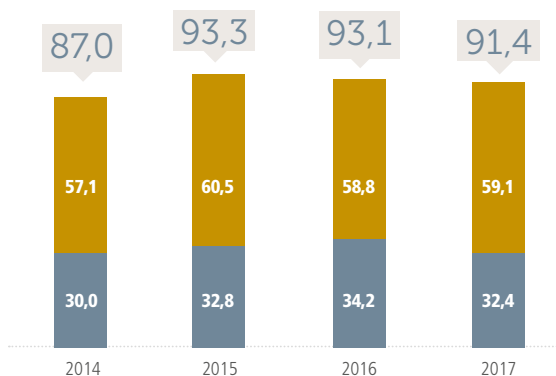
- Le chiffre d'affaires bois est quasi-stable par rapport à l'exercice 2016, à 259 M€ (+0,7 M€). Compte tenu de la détérioration du mix produit, qui se traduit par une baisse du volume vendu en bois d'œuvre de chêne et de hêtre, et par une hausse du volume de bois d'industrie - bois-énergie, les ventes de bois ont ainsi baissé de 20 M€ en euros constants par rapport au point haut de 2014, pour se stabiliser depuis 2016 autour de 258/259 M€. Toutefois, les ventes se maintiennent à un niveau élevé comparé aux années 2000.
- Le chiffre d'affaires des activités Travaux et Services s'élève à 148,5 M€ et progresse de 6,8 M€ par rapport à 2016 (141,7 M€). Cette amélioration s'explique notamment par la poursuite du développement des activités concurrentielles en direction du secteur privé, et en particulier des « grands gestionnaires d'infrastructures », afin de compenser le repli enregistré depuis plusieurs années sur les prestations réalisées au profit des collectivités publiques.
- Les contributions publiques diminuent de 2,7 M€ par rapport à 2016, en particulier les subventions au titre de travaux forestiers, environnementaux et d'accueil du public en forêt.



INVESTISSEMENTS : UN NIVEAU ÉLEVÉ DEPUIS 4 ANS

(Investissements en M€ hors remises en dotation)

- Travaux en forêt domaniale, départemento-domaniale et affectée
- Investissements propres



Un versement compensateur de l'État maintenu

Comme les années précédentes, l'État a maintenu en 2017 son soutien à la mise en œuvre du régime forestier (140,4 M€), ainsi que sa contribution au financement des missions d'intérêt général en coûts complets (30,2 M€).

Des charges diminuant moins vite que les produits (-24 M€)

Le total des charges s'élève à 855,5 M€ en 2017, soit -23,8 M€ (-2,7 %) par rapport à 2016 (879,3 M€).

Cette évolution s'explique essentiellement par l'absence de dotations aux provisions réglementées et par la disparition en 2017 de la charge inscrite dans les comptes 2016 au titre du remboursement à l'État d'un arriéré de pensions de 29,2 M€ datant de 2007. Elle masque cependant une hausse des charges externes, de la masse salariale et des amortissements par rapport à 2016.

La progression de la masse salariale (+5,7 M€ par rapport à 2016) s'explique plus particulièrement par une hausse du coût du travail observé sur la population des fonctionnaires, cumulant les effets de la hausse du point d'indice de la fonction publique et des mesures catégorielles de type parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), non compensé par la baisse des effectifs et le GVT négatif induit par les départs en retraite.

À noter que la progression des amortissements (+7,2 M€ par rapport à 2016) résulte pour partie de la mise en place en 2006, concomitamment à l'inscription des forêts domaniales au bilan de l'ONF, d'un amortissement linéaire sur 15 ans des travaux immobilisés chaque année, dont la montée en charge doit se poursuivre jusqu'en 2021.

Des investissements stables

Les travaux forestiers nécessaires ont été maintenus à un niveau élevé (59,1 M€), supérieur au niveau déjà élevé de 2016 (58,8 M€), afin de pouvoir mobiliser les bois conformément aux aménagements.

Au total, l'ensemble des investissements s'élève à 91,4 M€ en 2017, soit une baisse de 1,6 M€ par rapport à 2016 suite aux efforts de rationalisation sur les investissements propres, en particulier s'agissant des véhicules.

Enfin, compte tenu du maintien d'un niveau d'investissement élevé malgré une diminution de sa capacité d'autofinancement, le besoin de financement de l'Office progresse en 2017, passant de 262,5 M€ à fin 2016 à 320,0 M€ à fin 2017.

Les comptes de l'ONF pour l'exercice 2017 ont été certifiés « sans réserve » par les commissaires aux Comptes pour la cinquième année consécutive.



L'EXPERTISE JURIDIQUE

Les missions de police judiciaire renforcées

Dans le cadre du projet d'établissement 2016-2020, le département juridique de l'ONF a publié une nouvelle instruction définissant les modalités d'exercice des missions de police.

L'ONF compte aujourd'hui plus de 2 200 agents assermentés. Ces derniers sont habilités à constater les infractions forestières et environnementales. Ils exercent leurs missions dans les forêts bénéficiant du régime forestier, mais peuvent aussi exercer des opérations de surveillance dans le cadre de conventions spécifiques rémunérées. Ils peuvent également agir dans le cadre d'opérations de police de la nature, réunissant plusieurs services de police (gendarmerie nationale, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Agence française pour la biodiversité, parcs nationaux...). L'exercice des missions de police permettent la dissuasion et éventuellement l'alerte de l'appareil judiciaire pour obtenir la sanction des comportements infractionnels, mais aussi la réparation des dommages subis par les victimes.

Déterminer les priorités d'intervention locales

Réécriture du Code forestier en 2012, création de l'Agence française pour la biodiversité, réforme de la police de l'environnement : ces importantes évolutions survenues ces dernières années ont rendu indispensable la remise à plat des textes de référence qui organisaient en interne l'exercice des pouvoirs de police par les agents assermentés de l'ONF. Après un long travail de fond mené en étroite concertation avec des personnels assermentés et des cadres dirigeants de l'ONF, une nouvelle instruction a été diffusée en septembre 2017. Les dispositifs de planification des missions de police en interne ont été améliorés.



INFRACTIONS 2017 : LE BILAN

En 2017, près de 4 000 contraventions relevant du régime de l'amende forfaitaire ont été constatées par les agents assermentés de l'ONF, ce qui représente un montant d'amende de plus de 285 000 € encaissé par le Trésor Public, soit près du double des constatations réalisées en 2014. Des chiffres qui témoignent de l'utilité de redonner un cadrage dynamisant à ces missions de police. Plus de 500 procès-verbaux ont été dressés concernant des contraventions de 5^e classe et des délits. Ces procédures concernent principalement les abattages et enlèvements illicites d'arbres (vol de bois), les incendies volontaires et involontaires, les dépôts d'ordures, la circulation dans les milieux naturels, la chasse et le vol de produits naturels (champignons, mais aussi plantes aromatiques et médicinales destinées à la fabrication industrielle). Ces constats et la réforme du cadrage interne des missions de police montrent le rôle actif de l'ONF dans la protection des milieux forestiers.

L'ONF compte aujourd'hui plus de **2 200** agents assermentés.

« La formalisation dans chaque agence et direction régionale d'orientations stratégiques permet désormais de déterminer les priorités d'intervention locales en fonction des enjeux pour l'établissement, de la politique pénale des Parquets, des engagements pris notamment dans le cadre des Missions interservice de l'eau et de la nature (MISEN) et des moyens disponibles », indique Anouk Ferté-Devin, juriste et pilote nationale de l'activité police à l'ONF. Ces orientations stratégiques sont ensuite traduites en plans d'action avec un volet axé sur la prévention et un volet composé d'un programme de contrôle prévisionnel. Ces outils de programmation améliorés serviront de cadre à la réalisation des missions de police et à l'engagement de l'ONF dans la coopération interservice.

Un réseau de police structuré

Durant le premier semestre 2018, chaque agence territoriale de l'ONF désignera des pilotes police qui seront les interlocuteurs privilégiés des Parquets. Des agents « référents » seront également identifiés pour apporter à leurs collègues un conseil de proximité, en particulier pour les délits et affaires complexes nécessitant l'exercice de prérogatives particulières.

Ces agents bénéficieront de formations spécifiques qui compléteront leur expérience acquise par la pratique. Ils seront intégrés à un réseau police structuré et organisé pour l'échange de bonnes pratiques et la diffusion des nouveautés réglementaires. Parallèlement à cette structuration du travail d'équipe, des outils (formation, ouvrages) permettent aujourd'hui d'accompagner les agents assermentés. Un guide pénal forestier a notamment été élaboré en étroite concertation entre l'ONF et le ministère de l'Agriculture en charge des Forêts afin d'apporter aux équipes tous les conseils pratiques utiles à l'exercice de leurs fonctions. « Ce guide contribue aussi à faciliter la communication avec les acteurs extérieurs pour expliquer les spécificités du droit pénal forestier », indique Anouk Ferté-Devin.

LE MOT DE



Anouk Ferté-Devin

Juriste et pilote nationale de l'activité police à l'ONF

« La refonte du cadrage interne des missions de police de l'ONF donne des bases solides pour une montée en compétence collective dans ce domaine. La création du réseau police favorisera le partage d'expériences et nous aidera à améliorer les méthodologies d'intervention de nos personnels pour répondre au mieux aux exigences procédurales et aux attentes sociétales tout en préservant la sécurité de nos personnels. »

Glossaire

A

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFB : Agence française pour la biodiversité

ANET : Agence nationale études et travaux

B

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

C

CAA : Cessation anticipée d'activité

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNES : Centre national d'études spatiales

CNPN : Conseil national de la protection de la nature

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COMIFAC : Commission des forêts d'Afrique centrale

COP : Contrat d'objectifs et de performance

D

DFCI : Défense des forêts contre les incendies

DGAL : Direction générale de l'Alimentation

DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

E

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

F

FBF : France Bois Forêt

FCBA : Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement

FCBN : Fédération des conservatoires botaniques nationaux

FCEN : Fédération des conservatoires des espaces naturels

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FFRP : Fédération française de randonnée pédestre

FNB : Fédération nationale du bois

FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières

FNC : Fédération nationale des chasseurs

FSE : Fonds social européen

FNE : France nature environnement

I

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

INSIC : Institut national supérieur d'ingénierie de la conception

Inra : Institut national de la recherche agronomique

IRSTEA : Institut national de la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

L

LiDAR : *Light Detection and Ranging*

LNE : Loiret Nature Environnement

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

M

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

MIG : Missions d'intérêt général

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle

O

ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales

ONF : Office national des forêts

ONFE : ONF Énergie

ONFI : ONF International

OPIE : Office pour les insectes et leur environnement

P

PEFC France : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PLRA : Prévision locale du risque d'avalanche

PNFB : Programme national de la forêt et du bois

PNR : Parc naturel régional

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PRFB : Programmes régionaux de la forêt et du bois

R

RBD : Réserve biologique dirigée

RBI : Réserve biologique intégrale

RDI : Recherche développement innovation

REDD : *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradatio*

Renecofor : Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers

RGSF : Réseau des grands sites de France

RNF : Réserves naturelles de France

RTE : Réseau de transport d'électricité

RTG : Règlement type de gestion

RTM : Restauration des terrains en montagne

S

SCAP : Stratégie de créations des aires protégées

SER : Syndicat des énergies renouvelables

SFEPM : Société française d'études et la protection des mammifères

T

TAM : Technicien agent de maîtrise

TFT : Technicien forestier territorial

U

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

V

VNF : Voies navigables de France

Z

ZAE : Zone d'activité économique







Office National des Forêts